



Assemblée générale

Soixantième session

23^e séance plénière

Vendredi 23 septembre 2005, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance reprend à 15 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Momodu Koroma, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Sierra Leone.

M. Koroma (Sierra Leone) (*parle en anglais*): La délégation sierra-léonaise tient à exprimer ses vifs remerciements au Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale pour sa remarquable participation aux travaux de l'Assemblée, et vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de la soixantième session de cet organe. Votre prédécesseur et vous-même garderez toujours une place spéciale dans l'histoire de l'ONU en tant que présidents de l'Assemblée générale au moment du processus de réforme de l'Organisation.

L'ONU a été fondée sur le principe de la coopération multilatérale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis 60 ans, ses Membres, qu'ils soient riches ou pauvres, grands ou petits, ont toujours cherché à s'acquitter de cette responsabilité cruciale. Aujourd'hui, pour nombre de ses Membres, l'Organisation représente un grand espoir, non seulement en vue de réaliser la paix et la sécurité, mais également de répondre à toutes les

aspirations de l'espèce humaine, en particulier en ce qui concerne le développement, les droits de l'homme, la liberté et la démocratie.

L'ONU a été conçue pour servir le monde au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ce monde était bien différent du monde d'aujourd'hui. Voilà pourquoi ma délégation se félicite des réformes envisagées dans le système des Nations Unies visant à refléter la réalité du monde actuel et nous continuerons de participer pleinement à ce processus de réforme.

Nous nous félicitons du document final (résolution 60/1) du sommet de la semaine dernière et sommes heureux que les négociations aient débouché sur son adoption par consensus. Le succès de ces négociations indique que, malgré nos divergences et les intérêts souverains de chacun, les États Membres sont conscients du fait que nous avons plus de points communs que de facteurs de division et que, pour parvenir à un monde meilleur, nos intérêts communs doivent prévaloir sur les intérêts individuels.

Les déclarations qui accompagnent ce document final sont, impressionnantes et rassurantes, surtout pour les pays en développement et les pays en conflit ou qui sortent d'un conflit. Si ces déclarations positives se traduisent par des actions, le sommet de l'ONU de cette année et la session de l'Assemblée générale auront un effet décisif sur l'Organisation et le monde. Nous pensons que cela sera le cas.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Nous en sommes à la dernière session de l'Assemblée avant que se termine le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) à la fin décembre 2005. La MINUSIL a obtenu des résultats uniques dans l'histoire des efforts de maintien de la paix de l'ONU. Les habitants de la Sierra Leone se souviendront toujours de l'impact important de cette Mission dans leur vie et dans la crise que traverse le pays. C'est pourquoi nous ne remercierons jamais assez l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale d'être venus à notre aide et d'avoir été à nos côtés lorsque nous en avons besoin. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers les pays qui ont fourni des contingents à la MINUSIL et les pays qui ont appuyé la Mission financièrement.

C'est avec un très grand soulagement que nous avons appuyé la proposition visant à mettre sur pied un bureau intégré des Nations Unies pour poursuivre les activités de la MINUSIL. Son objectif est d'appuyer la Sierra Leone pour qu'elle maintienne ses efforts dans des domaines vitaux, notamment les causes du conflit : la consolidation de la paix, les droits de l'homme, le développement, les réformes juridiques, judiciaires et en matière de gouvernance, la primauté du droit et la sécurité. Cette mesure a permis de dissiper les craintes des sierra-léonais qui craignaient que le départ de la MINUSIL n'entraîne un vide en matière de sécurité et ne mette fin aux programmes associés à la Mission. Nous nous réjouissons à la perspective d'un autre succès de l'expérience du maintien de la paix de l'ONU en Sierra Leone.

Aujourd'hui, l'Organisation est prête à transformer ses fonctions de maintien de la paix en Sierra Leone pour répondre à certains des besoins du pays en situation post-confliktuelle. C'est une décision qui fera date et pourrait constituer un modèle de coordination efficace des stratégies et programmes entre l'ONU, ses organes et programmes, et les organisations et partenaires de développement dans les pays sortant d'un conflit.

Nous notons avec intérêt que l'architecture et les plans d'opération du nouveau bureau intégré ont été élaborés sur la base d'une coopération étroite et approfondie entre les départements pertinents du Secrétariat de l'ONU et ses divers organes et institutions qui constituaient l'équipe de pays. La Sierra Leone espère que ce processus de consultation et de coopération se poursuivra. Nous demandons instamment à la Mission de l'ONU collaborer

étroitement avec les institutions nationales existantes et d'autres projets que nous avons mis sur pied au cours des cinq dernières années en vue d'affronter les problèmes qui apparaissent après un conflit. Il ne fait aucun doute pour nous que le nouveau bureau permettra de tester les activités de la Commission de consolidation de la paix qu'on envisage de créer et pour laquelle nous ne ménagerons aucun effort.

Comme les Membres le savent, il ne suffit pas de mettre en place ce type de programmes à court terme mais essentiels en situation post-confliktuelle; il importe avant tout de mobiliser les ressources, y compris celles qui sont nécessaires au renforcement des capacités en vue d'assurer le développement économique et social durable de notre pays. Non seulement nous ne voulons pas que la Sierra Leone et les autres pays sortant d'un conflit retombent dans un autre conflit, mais nous voulons plutôt que les sierra-léonais soient à l'abri de la pauvreté extrême.

La création de la Commission de consolidation de la paix sera conforme aux vues exprimées par le Président de mon pays il y a cinq ans qui a, de cette tribune, et lors du Sommet du Millénaire, soulevé la question de l'adaptation impérative de l'ONU. Il a demandé à l'Organisation de continuer à s'adapter et à s'équiper pour faire face aux problèmes de longue date et aux nouvelles formes d'insécurité et de sous-développement humains. Il a également rappelé certaines des manières dont la Sierra Leone avait éprouvé la capacité d'adaptation de l'ONU pour répondre aux défis locaux et mondiaux.

Les trois éléments principaux – le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme – mis en lumière dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) et dans le document final (résolution 60/1) de la Réunion plénière de haut niveau de la semaine dernière sont étroitement liés. Toutefois, comme on le dit dans le document, le développement constitue un objectif clef en lui-même. C'est pourquoi personne ne devrait être surpris de l'importance que la Sierra Leone – petit pays pauvre qui sort d'un conflit dévastateur – accorde à l'ensemble des idées concernant le développement, exprimées dans le document final, y compris la section portant sur les mesures à prendre pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique.

Le peuple sierra-léonais continue de miser sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les

engagements pris par nos chefs d'État et de gouvernement dans cette assemblée il y a cinq ans. L'objectif principal de la Réunion plénière de haut niveau, qui vient de se terminer, était de renouveler notre détermination à réaliser ces engagements.

L'Assemblée générale aimerait s'assurer que l'objectif de sécurité alimentaire, par lequel aucun habitant de la Sierra Leone ne se couchera le ventre creux d'ici à 2007, va dans le sens des attentes des objectifs du Millénaire pour le développement et leur est lié; ce sont les objectifs qui figurent dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté. Nous sommes déterminés à poursuivre nos activités avec nos partenaires de développement pour réaliser ces objectifs.

Pour une grande majorité écrasante d'entre nous, « Vivre à l'abri du besoin » sous-entend une responsabilité collective aux niveaux national et international d'éliminer l'extrême pauvreté, une responsabilité collective d'assurer avant toute chose à toutes les populations dans toutes les régions du monde le droit fondamental de manger à sa faim et d'avoir accès aux soins médicaux de base, à l'éducation, à l'eau potable et aux autres services qui soutiennent la vie. Selon nous, « Vivre à l'abri de la peur » sous-entend la responsabilité collective de tous les États d'écarter et d'éliminer les menaces à la sécurité des populations partout dans le monde, comme par exemple le trafic illicite des armes légères et leur emploi, ou l'accumulation des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. « Vivre à l'abri du besoin » et « Vivre à l'abri de la peur » impliquent également la responsabilité d'admettre sans réserve le rapport entre le désarmement et le développement.

De plus, « Vivre dans la dignité » implique une responsabilité collective de tous les États de garantir que leurs peuples sont traités avec dignité. Cela comprend la protection de tous les droits économiques, sociaux, culturels, politiques et civiques inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. D'après nous, cette responsabilité implique de fournir coopération et assistance lorsque cela est nécessaire pour renforcer les capacités de prévention et de protection. À ce sujet, la Sierra Leone est reconnaissante envers l'Organisation des Nations Unies pour l'aide que celle-ci continue de lui fournir dans le domaine des droits de l'homme.

La Sierra Leone n'a cessé de progresser dans tous les domaines d'activité depuis la fin du conflit armé en 2002. Depuis lors, des élections présidentielle, législatives et locales ont eu lieu dans des conditions conformes aux principes et à la pratique de la démocratie et ont permis une renaissance des administrations locales qui ne fonctionnaient plus depuis près de 30 ans. Nous nous préparons désormais aux élections présidentielle et législatives de 2007 afin de consolider encore les progrès que nous avons réalisés dans le processus démocratique.

La Sierra Leone pense que les enfants sont le meilleur investissement dans l'édification d'un avenir radieux pour notre pays. Par conséquent, nous sommes d'avis que le développement et le respect des droits de l'homme commencent avec eux et que les objectifs du Millénaire pour le développement sont un outil essentiel à un tel résultat. C'est pourquoi nous avons accru la place consacrée à l'éducation, comme le démontrent les chiffres de la scolarisation, qui sont passés de 659 503 élèves au cours de l'année scolaire 2001-2002 à 1 158 399 en 2003-2004 – et ce dans un pays de 5 millions d'habitants.

Selon nous, la bonne administration de la justice, en particulier le respect rigoureux de la légalité et des droits de l'homme, est indispensable si l'on veut faire régner durablement la paix et la stabilité politique. En conséquence, le Gouvernement a rétabli son autorité civile sur l'ensemble du pays par la réouverture et le renforcement des institutions judiciaires et policières; et nous mettons actuellement sur pied une commission nationale des droits de l'homme.

Deux institutions de transition, la Commission vérité et réconciliation, qui vient de publier son rapport, et le Tribunal spécial, ont apporté des contributions immenses au processus de paix. Le Gouvernement est décidé à appliquer les recommandations de la Commission, à laquelle nous accordons beaucoup d'importance en tant qu'instrument pour asseoir une paix durable.

Je saisis cette occasion pour appeler l'ONU, la communauté internationale et nos amis à appuyer le Tribunal spécial afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat.

Il ne fait aucun doute que l'ONU et la communauté internationale ont considérablement progressé dans la lutte contre l'impunité. Nous pensons néanmoins que la communauté internationale doit faire

plus qu'appuyer la création de tribunaux internationaux, de commissions vérité et réconciliation et d'autres mécanismes de justice de transition. Nous espérons vivement que le processus de paix et de réconciliation en Sierra Leone ne prendra pas fin avec le rapport de la Commission vérité et réconciliation ou lorsque le Tribunal spécial achèvera ses travaux. La réconciliation ne serait pas complète si elle ne tenait pas compte des besoins particuliers des victimes des crimes effroyables qui ont été perpétrés sur des civils pendant le conflit armé.

Je lance un appel solennel à la communauté internationale pour qu'elle nous aide à porter assistance aux victimes des crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Avec ses ressources limitées, le Gouvernement a fait le maximum pour répondre aux besoins particuliers des victimes des crimes atroces commis au cours des 11 années de conflit armé mené par les rebelles. Mais nous avons besoin d'un appui international pour ces victimes par l'entremise, entre autres, du fonds spécial en faveur des victimes de la guerre envisagé dans l'Accord de paix de Lomé de 1999 ou de la Commission nationale pour les enfants victimes de la guerre.

Mon intervention serait incomplète si je n'évoquais pas la situation en matière de sécurité dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest. Tandis que la Sierra Leone jouit d'une paix et d'une stabilité relatives et que les capacités de ses forces de sécurité continuent d'être renforcées avec l'aide de l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction, un air d'incertitude plane sur son voisinage immédiat et sur la sous-région. En raison de la porosité des frontières et du caractère historiquement fluide du conflit dans la sous-région, nous ne nous sentirons vraiment en sécurité que lorsque les conflits auront cessé dans la région.

Dans cette optique, j'appelle l'ONU, la communauté internationale et nos amis à continuer d'appuyer des mesures pour régler les conflits qui ensanglantent la région depuis si longtemps et détournent les maigres ressources et l'énergie qui devraient être consacrées au développement. Mais je tiens à rappeler aux Membres qu'il faut impérativement reconnaître que l'obtention d'une paix durable exige que des mesures saines soient prises pour l'ensemble de la sous-région. Nous recommandons en particulier une approche sous-régionale réunissant l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne, la

Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et d'autres parties concernées pour les activités de gestion de l'après-conflit, telles que le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, la réforme du secteur de la sécurité et la consolidation de la paix après le conflit.

Enfin, pendant ce débat de la soixantième session de l'Assemblée générale, nous devons nous rappeler que l'ONU est et doit rester au centre des efforts visant à harmoniser les activités pour atteindre ses objectifs communs. Cette Organisation nous appartient à tous et fonctionne dans l'intérêt supérieur de tous ses Membres. Faisons en sorte que ce soixantième anniversaire soit un moment de réengagement en faveur des principes et buts énoncés dans la Charte, un moment de détermination retrouvée à bâtir sur les succès de cette grande Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Mamadou Bamba, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je vous adresse mes vives félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à tous les autres membres du Bureau, le plus grand succès et vous assurer de tout l'appui et de la coopération de ma délégation.

Je voudrais rendre un hommage appuyé à votre prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, de la République gabonaise, qui a, tout au long de son mandat, grandement contribué à relancer la réflexion sur la réforme de l'ONU et l'action dans le domaine du développement et de la coopération internationale. Enfin, qu'il me soit permis de féliciter vivement M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, pour les initiatives courageuses qu'il n'a cessé de prendre pour redynamiser notre Organisation commune et pour faire triompher les idéaux et principes qui sont à la base de la création de l'ONU.

M. Hachani (Tunisie), Vice-Président, assume la présidence.

Cette session revêt une importance particulière pour les États Membres et pour l'Organisation elle-même, car elle se tient à un moment où les États sont invités à se prononcer sur de profondes réformes de

l'Organisation pour la hisser à la hauteur du triple défi du développement, de la paix et de la sécurité, de la promotion et de la défense des droits de l'homme.

Le sommet consacré à l'examen du rapport du Secrétaire sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, qui vient de se tenir au siège de l'ONU du 14 au 16 septembre dernier, n'a pas connu le succès que nous étions en droit d'en attendre. Nous pouvons cependant nous féliciter d'avoir pu adopter, malgré les difficultés, un document final qui nous a permis de réaffirmer les objectifs du Millénaire et le « Consensus de Monterrey » sur le financement du développement, adopté en 2002, de condamner pour la première fois « tous les actes de terrorisme, quels qu'en soient les motifs, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs ». Ma délégation espère vivement que nous parviendrons à conclure, au cours de cette soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale, une convention générale relative au terrorisme international et à mettre en place un Conseil des droits de l'homme.

Les efforts en vue d'instaurer plus de justice dans les relations économiques internationales n'ont pas donné les résultats escomptés, et le fossé entre les pays développés et les pays en voie de développement se creuse encore davantage. Les économies des pays en développement accusent une plus grande dégradation, si ce n'est une paupérisation généralisée. En effet, les pays du tiers monde sont contrariés dans leurs efforts de développement par le poids de la dette, l'instabilité des prix des produits de base, les difficultés d'accès aux marchés des pays développés, l'insuffisance de l'aide publique au développement et la rareté de ressources financières, sans oublier les conflits et les différentes pandémies qui affectent les populations. Je relève en outre que la dette est une forme d'asservissement et que les économies endettées sont devenues des économies sous contrat. Trouver une solution durable, novatrice et audacieuse à ce problème est l'une des conditions primordiales de toute reprise de la croissance, non seulement dans les pays fortement endettés, mais dans la plupart des pays en développement. C'est pourquoi ma délégation salue la récente décision d'annulation de la dette de 18 pays en développement, tout en déplorant, comme d'autres délégations l'ont fait, la portée limitée de cette décision d'annulation, et souhaite qu'elle soit étendue à tous les pays africains.

Par ailleurs, la libéralisation effective du commerce international peut générer des ressources suffisantes pour les économies africaines, susceptibles de financer les programmes d'éducation, de santé et d'infrastructures diverses. Malheureusement, les barrières douanières et commerciales qui frappent les exportations africaines, ainsi que les subventions agricoles dans les pays occidentaux, obèrent les efforts de développement des pays africains déjà mis à mal par le service de la dette qui mobilise, à lui seul, des ressources budgétaires quatre fois supérieures à celles allouées à l'éducation et à la santé. Aussi, voudrais-je associer la voix de mon pays aux demandes de justice et d'équité pour des solutions durables aux problèmes générés par le système commercial multilatéral, en matière notamment d'accès de nos produits aux marchés des pays développés, de subventions accordées par les pays riches à leurs agriculteurs ainsi que de soutiens internes qui compromettent la compétitivité de ces produits sur le marché mondial.

Les grands défis auxquels le monde est confronté ne pourront être relevés que dans un cadre global et de solidarité soutenue. C'est pourquoi la Côte d'Ivoire, tout en félicitant les initiateurs, se réjouit des nouvelles initiatives avancées par certains États Membres de notre Organisation pour mobiliser des ressources supplémentaires ou accroître celles existantes en faveur du développement des pays pauvres. Au nombre de celles-ci, il me plaît de mentionner, entre autres, l'allocation des droits de tirages spéciaux et des mesures coordonnées pour encourager les contributions privées volontaires; la Facilité internationale de financement présentée par le Gouvernement britannique et qui a reçu le soutien de certains pays développés; la réduction des coûts de transfert des ressources des migrants vers leur pays d'origine qui représentent, dans certains États, 65 % de l'aide totale au développement; la contribution de solidarité sur les billets d'avions en faveur d'un développement global et durable, présentée par l'Allemagne, le Brésil, le Chili et la France en septembre 2004, dans cette même enceinte, et qui a pour objectif de lutter contre la faim et la pauvreté et de financer le développement durable au niveau mondial, notamment en ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida et autres pandémies. Je souhaite que ces sources nouvelles de financement, en conjonction et/ou en addition avec les ressources traditionnelles de financement, contribuent efficacement à la lutte contre la pauvreté dans le

monde en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La réalisation des OMD constitue un espoir pour la Côte d'Ivoire pour sortir de la crise sociopolitique qui la secoue depuis quelques années. En effet, dans le premier rapport national ivoirien sur les OMD, paru en 2003, qui fournit des données pour évaluer les progrès réalisés dans chacun des huit objectifs fixés, il apparaît clairement qu'au regard de la situation actuelle, les objectifs du Millénaire pour le développement seront difficilement réalisables à l'horizon 2015 si la communauté internationale ne maintient pas à la Côte d'Ivoire ses appuis financiers, y compris l'annulation de son importante dette extérieure. Aussi, voudrais-je réitérer l'appel du Gouvernement à l'ONU et aux partenaires au développement, tant bilatéraux que multilatéraux, à l'aider davantage à relever efficacement les nouveaux défis de reconstruction du pays, s'agissant notamment de la réinstallation des personnes déplacées, de la réhabilitation des équipements socioéducatifs, sanitaires et culturels et de la protection de l'environnement.

Aucun pays ne peut prétendre se développer et mettre ses populations à l'abri des besoins les plus élémentaires sans prendre des mesures efficaces contre les maladies qui les déciment. Le paludisme, la tuberculose, le VIH/sida et les autres maladies infectieuses constituent aujourd'hui de graves menaces pour le monde entier, particulièrement pour les pays pauvres et des obstacles à la réalisation des objectifs de développement. C'est pourquoi ma délégation estime que la communauté internationale devrait intensifier et coordonner ses efforts en vue de garantir l'accès des malades des pays en développement aux médicaments génériques, y compris les antirétroviraux. La Côte d'Ivoire, le moment venu, apportera tout son appui à l'initiative mondiale, qui sera lancée en 2006, pour renforcer d'ici à 2010 le système de santé dans les pays en développement.

S'agissant tout particulièrement des droits de l'homme, ma délégation se félicite de tous les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en vue du respect de la personne humaine et de la lutte contre l'impunité en Côte d'Ivoire, en particulier la visite du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en juillet dernier et de l'envoi de différentes commissions d'enquête et de rapporteurs spéciaux sur place. Je voudrais indiquer à ce propos que le Gouvernement attend toujours la suite réservée au

dernier rapport d'enquête internationale de l'ONU diligentée en Côte d'Ivoire, de juillet à septembre 2004, qui aborde les questions importantes telles que l'impunité, les graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international et le mercenariat.

Le phénomène de la traite des enfants a pris une ampleur grandissante en Afrique et particulièrement dans la région ouest-africaine. Les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest sont conscients que seule une lutte coordonnée de leurs États peut conduire à éradiquer ce trafic honteux. C'est pourquoi, en plus des accords bilatéraux déjà conclus et sur l'initiative de la Côte d'Ivoire, neuf États ouest-africains ont adopté, le 27 juillet 2005 à Abidjan un accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest. Cet instrument juridique multilatéral contient des obligations contraignantes communes aux États parties et des obligations particulières aux pays d'origine et aux pays de destination des enfants victimes de trafic.

Concernant la résolution des conflits sur le continent africain, des progrès notables ont été enregistrés au cours de cette année. Nous sommes en effet encouragés par l'évolution positive enregistrée au Soudan, au Burundi, au Libéria, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo, avec, dans certains cas, la réalisation satisfaisante des processus électoraux. En dépit de ces progrès en matière de résolution des conflits sur le continent, il faut se convaincre que les situations restent d'une manière générale très fragiles. Il est donc nécessaire que la communauté internationale s'engage plus fermement à aider les pays en conflit à s'attaquer aux causes réelles de ces conflits, tout en œuvrant à lutter contre la pauvreté, à consolider les institutions démocratiques et à promouvoir le développement économique et social dans ces États.

Si nous pouvons nous réjouir légitimement de la résolution de certains conflits, force est de constater que, malheureusement certaines situations sont encore loin d'être réglées. C'est le cas de la Côte d'Ivoire, pays qui n'a pas encore retrouvé le chemin de la paix, malgré les nombreux efforts déployés par la communauté internationale à travers les diverses initiatives prises depuis trois ans, notamment les Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra et de Pretoria. L'ONU, à travers le Conseil de sécurité, s'investit énormément en vue de renforcer le processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire. Nous saluons toutes

les mesures prises jusqu'ici par le Conseil de sécurité, et nous trouvons particulièrement encourageants l'accroissement des effectifs des Casques bleus en Côte d'Ivoire et la nomination de M. António Monteiro en qualité de Haut Représentant de l'ONU pour les élections en Côte d'Ivoire.

Je saisis également cette occasion pour remercier la communauté internationale, notamment les pays, les chefs d'État, surtout le Président Thabo Mbeki, de l'Afrique du Sud, et les organisations régionales et sous-régionales, pour leur disponibilité et pour les efforts inlassables qu'ils n'ont cessé de déployer pour qu'une solution pacifique soit trouvée à la crise ivoirienne. Au moment où je parle, le processus est pratiquement dans l'impasse et l'élection présidentielle prévue pour le 30 octobre 2005 ne pourra se réaliser à cette date.

La tenue d'élections libres, justes et transparentes, dans un délai raisonnable, demeure l'objectif principal à atteindre pour une paix durable en Côte d'Ivoire. Cependant, pour y parvenir, il convient d'exécuter au préalable les tâches prioritaires suivantes : le désarmement et le démantèlement des milices sur l'ensemble du territoire; le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR), des ex-combattants, dont l'étape initiale serait le préregroupement; la restauration de l'administration d'État sur toute l'étendue du territoire; l'identification et l'enrôlement des électeurs, sur ce point, la mise sur pied prochaine de la nouvelle Commission électorale indépendante (CEI) constitue une note d'espoir; le financement du DDR et du processus électoral.

En dépit du blocage actuel du processus de paix et de réconciliation, le Gouvernement ivoirien prie instamment la communauté internationale de ne pas se laisser gagner par la déception, le découragement et l'agacement. Il l'invite à s'impliquer davantage et fermement dans la recherche de solutions aux problèmes fondamentaux de la crise, seule condition d'un retour définitif et durable de la paix en Côte d'Ivoire et de la réconciliation entre tous les fils et filles du pays.

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité doit continuer à être activement saisi du dossier ivoirien, qui doit demeurer à l'ordre du jour de cet organe. Sous le même angle, l'Organisation des Nations Unies devrait, de l'avis de ma délégation, envisager sérieusement d'imposer désormais des sanctions à

toutes les personnes coupables de violations graves des droits de l'homme, d'appel à la haine et à la violence, de blocage du processus de paix et de violations de l'embargo sur les armes sur toute l'étendue du territoire national.

Le peuple ivoirien a besoin de paix. Nous sommes conscients que cette paix doit être prioritairement l'œuvre des Ivoiriens eux-mêmes. Il faut cependant admettre que sans l'appui constant de la communauté internationale, cette paix sera difficilement atteinte. J'en appelle donc, en terminant, à notre Organisation commune pour une implication majeure et plus active dans le processus de paix et de réconciliation nationale, en prenant ses responsabilités. C'est son mandat et le sens de son engagement, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Allam-Mi Ahmad, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Tchad.

M. Ahmad (Tchad) : Au nom de la délégation qui m'accompagne et au mien propre, je voudrais exprimer au Président Eliasson nos chaleureuses félicitations pour sa brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session et l'assurer de notre coopération dans l'accomplissement de sa mission. Je voudrais aussi féliciter son prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, qui a su diriger nos travaux avec tact, compétence et doigté tout au long de son mandat malgré la délicatesse et la complexité des questions inscrites à l'ordre du jour de la précédente session.

Il est évident que les résultats auxquels nous sommes parvenus ces dernières années, tant sur le plan du maintien de la paix que dans l'approche des questions de développement, ont été rendus possibles grâce à l'engagement et au dévouement de tout un chacun, à tous les niveaux d'intervention et de responsabilité. Ce que je salue solennellement. Je voudrais souligner particulièrement la précieuse contribution du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, à qui je rends un hommage vibrant.

Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), notre Secrétaire général a soumis des propositions concrètes que nous considérons à juste titre comme des solutions

appropriées à nos préoccupations communes. L'application effective de ces mesures permettrait de renforcer l'efficacité et la crédibilité de l'ONU et contribuerait à relever les innombrables défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté.

Il y a quelques jours, les chefs d'État et de gouvernement ont examiné la situation internationale au regard de la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000 et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les conclusions auxquelles ils sont parvenus indiquent clairement l'étendue de la tâche qui reste à accomplir, en dépit des efforts réalisés par les États Membres et leurs composantes nationales. Ces conclusions qui corroborent l'analyse du Secrétaire général laissent apparaître que les temps ont changé et que le monde, tout en gardant les cicatrices du passé, est déjà entré dans le futur. Nous assistons aujourd'hui à un appauvrissement sans pareil de nombreux pays et populations ainsi qu'aux nouveaux phénomènes abominables tels que le terrorisme et l'insécurité transfrontalière, sans oublier la pandémie du VIH/sida et la résurgence d'autres maladies transmissibles. Face à ces évolutions spectaculaires, il est absolument nécessaire de bâtir une nouvelle société internationale plus solidaire, plus juste, plus maîtrisée, avec l'ONU comme pivot de cette entreprise.

Pour sa part, le Gouvernement tchadien a envisagé et mis en œuvre, depuis l'instauration de la démocratie en 1990, un vaste programme de transformations institutionnelles favorable au développement socioéconomique, à la paix et à la sécurité tant intérieure qu'extérieure. Ainsi, l'organisation en juin dernier d'un référendum sur l'amendement d'un certain nombre de dispositions constitutionnelles répond sûrement au souci d'adapter nos institutions aux exigences de nos réalités du moment. Ce fut également l'occasion pour le peuple de renouveler sa confiance dans ses institutions.

Si notre pays connaît une stabilité satisfaisante à l'intérieur, il n'en est pas de même à ses frontières. Car nous subissons les méfaits de l'insécurité qui prévaut chez nos voisins, notamment en République centrafricaine et au Soudan, avec lesquels le Tchad partage de très longues frontières. C'est donc notre préoccupation devant l'insécurité à nos frontières qui nous dicte nos initiatives de médiation entre les belligérants. C'est ainsi que le Gouvernement tchadien a pris l'initiative de réunir à Abéché (Tchad) en septembre 2003 les parties en conflit au Darfour afin

de leur faire entendre raison. Depuis lors, il n'a cessé de contribuer activement à la recherche d'une solution négociée à ce conflit, aidé en cela par l'Union africaine et les représentants de la communauté internationale. Aussi, malgré ses multiples occupations, le Président Idriss Déby s'est-il impliqué personnellement pour la résolution pacifique de ce conflit fratricide.

La médiation du Tchad a permis la conclusion des Accords de N'Djamena et d'Abuja (Nigéria) où se poursuivent toujours des pourparlers en vue de parvenir à un accord politique global afin de mettre fin définitivement à cette crise qui n'a que trop duré. Le Tchad continuera de jouer son rôle de médiateur pour qu'un jour la région occidentale du Soudan puisse retrouver sa quiétude et sa stabilité.

Il faut déplorer les violations actuelles du cessez-le-feu au Darfour et espérer qu'elles cesseront et se féliciter de la formation du nouveau Gouvernement du Soudan, en espérant que ce sera l'occasion d'une accélération du processus de paix d'Abuja.

Au Tchad, nous agissons par devoir à l'endroit de nos frères soudanais avec lesquels nous sommes liés par l'histoire et la géographie. Mais nous ne devrions pas perdre de vue le poids et les conséquences de ce conflit qui sont lourdement ressentis, plus particulièrement par les populations frontalières. Ainsi, le Tchad accueille en toute souveraineté plus de 200 000 réfugiés soudanais et apporte son appui multiforme à toutes les institutions humanitaires qui interviennent dans la zone concernée. En effet, la désorganisation du commerce, la détérioration des axes routiers par les convois humanitaires, etc., englobent nos maigres ressources et nous créent le plus souvent des problèmes politiques avec nos propres populations, lesquelles se sentent abandonnées. Devant la précarité de nos moyens et l'immensité des besoins des réfugiés et des populations des zones d'accueil, le Gouvernement tchadien compte sur une assistance conséquente de la communauté internationale.

Quant à la situation en République centrafricaine, elle évolue plus positivement, ce qui a facilité le retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays frère. Néanmoins, il se développe, à partir de ce pays, le phénomène de banditisme qui déborde les frontières communes du Tchad et du Cameroun. Ce phénomène engendre à nouveau un afflux de réfugiés centrafricains au Tchad vivant dans des conditions des plus difficiles.

Nous demandons à la communauté internationale d'être un peu plus attentive à leur sort.

Nous félicitons de l'initiative prise, à cet égard, par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), qui a réuni à Yaoundé (Cameroun) les 26 et 27 août derniers, des représentants du Cameroun, du Tchad et de la République centrafricaine pour évaluer le phénomène de l'insécurité à leurs frontières communes et lui trouver des solutions.

L'insécurité à nos frontières ne nous fait, bien entendu, pas perdre de vue les autres crises en Afrique et à travers le monde. En Afrique, nous nous félicitons de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau, au Burundi, au Libéria, pour ne citer que ces pays frères. Il ne fait pas de doute que désormais la question de leur reconstruction occupera une place importante dans les préoccupations de ces pays, de l'Union africaine et du reste du monde.

Par contre, la situation en Côte d'Ivoire continue à nous préoccuper, la médiation du Président Mbeki n'ayant pu aboutir – comme souhaité – à l'organisation immédiate des élections présidentielles. Nous exhortons les frères ivoiriens au dialogue.

Au Moyen-Orient, la persistance du conflit israélo-arabe envenime toujours les relations dans la sous-région, même si le retrait de la bande de Gaza constitue un élément tangible dans l'évolution récente de la situation. Notre conviction est que ce n'est qu'au moyen du dialogue que ce conflit pourra trouver une solution juste et durable.

S'agissant du différend qui oppose la République populaire de Chine à Taiwan, nous apprécions les efforts que ne cesse de déployer Taiwan en vue de parvenir à une solution pacifique. La communauté internationale devrait encourager les deux parties à s'accepter, et la réadmission de Taiwan au sein de l'Organisation des Nations Unies, qui est une revendication, nous semble-t-il légitime, de ce pays, constituerait, à notre sens, le point de départ d'une telle acceptation.

L'interdépendance des concepts de développement, de paix et de sécurité est à la base de la souscription de notre pays aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Déclaration du Millénaire, à n'en point douter, a constitué un signal fort de la part des partenaires; que

sont les pays nantis et les pays pauvres, en faveur d'un monde plus juste, plus équilibré et plus solidaire. Elle est en soi une grande entreprise susceptible d'aboutir à la consolidation des efforts mondiaux.

Mon pays s'est fixé les mêmes objectifs dans ses stratégies, plans et programmes de développement, notamment la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté et la Stratégie nationale de bonne gouvernance. Il ne fait pas de doute que pour la plupart de nos pays, la réalisation des OMD n'est pas très perceptible, notamment en matière de promotion de la paix et de la sécurité et de la bonne gouvernance et de la mise en œuvre des réformes économiques et sociales.

Mais au Tchad, toutefois, il y a un consensus sur la nécessité de progrès soutenus à ces sujets et dans d'autres domaines relatifs à la vie sociale, économique et politique. C'est ainsi que le Gouvernement tchadien met un accent particulier sur ses activités en matière de protection de l'enfance, de promotion de la santé maternelle, de l'éducation des filles, de l'intégration socioprofessionnelle des catégories défavorisées, notamment les femmes, les vieillards et les personnes handicapées. À ce sujet, il n'y a point à douter que le partenariat avec la société civile et le secteur privé est vivement encouragé.

Je n'ignore pas que, dans ce volet de développement socioéconomique, beaucoup de délégations pourraient s'interroger sur la situation actuelle du Tchad après l'exploitation du pétrole. À ce propos, l'entrée du Tchad dans le cercle restreint des pays exportateurs de pétrole il y a deux ans, bien qu'elle ait suscité une certaine euphorie dans mon pays, n'a pas drainé les ressources financières attendues. Car, malheureusement, le Tchad, conformément aux accords qui le tient au consortium pétrolier, ne bénéficie que d'une faible proportion des revenus de son pétrole. C'est dire que nous avons toujours besoin de la coopération et de l'assistance des pays amis, en complément de nos ressources qui sont encore en deçà de nos besoins. Cette coopération nous est indispensable pour accomplir notre programme de développement et de lutte contre la pauvreté.

Comme les membres le savent, le développement de mon pays dépend en partie de la culture du coton qui, malheureusement, traverse une crise en passe de devenir endémique. Cette culture qui fait vivre une grande partie de la population tchadienne est

dangereusement menacée par les pratiques protectionnistes des pays développés. En effet, nos producteurs de coton sont victimes de la politique de subventions des pays censés respecter les règles du commerce international. Des mesures devront être prises afin de limiter le contrecoup de l'économie de marché de plus en plus contraignante pour nos faibles économies. Nous pensons que des échanges économiques bien régulés constitueraient un gage de développement durable pour les pays les moins avancés et contribueraient à l'instauration de la confiance entre les États.

Il s'avère que l'issue politique du problème du coton semble incertaine, malgré les espoirs placés dans la poursuite des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du cycle de Doha. Il n'est plus sûr que les pays développés acceptent de renoncer à leurs pratiques subventionnelles et d'opérer des changements radicaux du système actuel pour répondre aux attentes des « cotonculteurs » africains. Il ne resterait plus qu'à recourir à l'action sur le terrain politico-juridique, conformément aux dispositions des statuts et règles de l'Organisation mondiale du commerce, en vue de réguler le marché du coton par des mesures compensatoires pour les pertes subies par nos producteurs.

La plupart des États Membres avaient placé leur espoir dans cette soixantième session de l'Assemblée générale pour parvenir enfin à la démocratisation de l'ONU. Ce qui semble n'être encore pas le cas. Nous ne devons cependant pas perdre l'élan et devons continuer à travailler pour que cet objectif se réalise dans un proche avenir. La redynamisation de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et la transformation de la Commission des droits de l'homme en un organe important de l'ONU, telle que suggérée par le Secrétaire général, permettraient à notre Organisation de gagner en efficacité. Dans cette restructuration qui demeure d'actualité, la question de l'élargissement du Conseil de sécurité intéresse les États Membres, plus particulièrement ceux d'Afrique. Et ce, à juste titre, lorsqu'on sait que depuis la création de l'ONU en 1945, aucun État africain n'a siégé au Conseil de sécurité en qualité de membre permanent avec droit de veto. Cette injustice entache sérieusement la crédibilité de l'ONU, et il est temps d'y remédier.

Notre position par rapport à la nouvelle configuration du Conseil de sécurité reste celle qui a été maintes fois réaffirmée par l'Union africaine. Elle

traduit notre ferme volonté de participer aux efforts de la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU, en vue d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité, gages du développement économique et social durable.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Godfrey Smith, Ministre des affaires étrangères, chargé de l'organisation nationale de la sécurité civile de Belize.

M. Smith (Belize) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Président de l'Assemblée générale pour son accession à cette fonction. Sa vaste expérience des questions multilatérales constituera à n'en pas douter un atout précieux pour nos travaux.

Le Sommet mondial de 2005 a clairement montré qu'en cinq ans, nous n'avons pas accordé la plus haute priorité à l'élimination de la pauvreté dans notre ordre du jour international.

Il est clair que, dans trop de pays, les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas réalisés; dans certains, la situation est pire qu'il y a cinq ans. Comment alors allons-nous convaincre les populations marginalisées de notre monde que nous comptons sérieusement réaliser les objectifs du développement d'ici à 2015? La seule façon de les convaincre est de montrer qu'il existe une volonté politique mondiale d'utiliser le document final comme un programme d'action.

Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », Kofi Annan soulignait que les objectifs prioritaires de l'ONU pour les années à venir devraient être de veiller à ce que les populations soient à l'abri du besoin et de la peur. Ce dont souvent on n'a pas conscience, c'est qu'une personne qui n'est pas à l'abri du besoin ne peut que vivre que dans la peur.

Le pire des maux – le terrorisme le plus réel et le plus accablant de notre époque – est le terrorisme de la misère noire. C'est une pauvreté dans laquelle des millions de personnes vivent terrifiées parce qu'elles savent qu'à plus ou moins brève échéance, elles pourront mourir de faim ou de maladies évitables.

Chaque jour, dans notre région d'Amérique centrale et des Caraïbes, notre population est menacée sur le plan de la sécurité humaine : le sida, le trafic de drogues, la traite des êtres humains, l'accablante pauvreté et les inégalités croissantes.

Une nouvelle approche à la sécurité est donc nécessaire pour contenir ces menaces. Nous devons favoriser l'humanisation de la sécurité plutôt que nous employer à militariser la mondialisation. Nous devons nous attacher à mettre un terme aux décès qui se produisent chaque jour, le plus souvent de causes évitables. La sécurité mondiale ne peut prendre appui sur un terrain miné par la pauvreté et les maladies.

Donner la priorité à la sécurité humaine ne signifie pas que l'on veuille négliger la souveraineté ou la sécurité d'un État. Dans le cadre de notre stratégie de sécurité nationale, nous demeurons déterminés à favoriser une culture de la paix et le règlement pacifique des conflits.

Au Moyen-Orient, nous nous sentons réconfortés par le retrait israélien de la bande de Gaza. Nous nous associons aux autres pour enjoindre le Gouvernement israélien à poursuivre son retrait de tous les territoires palestiniens. Nous appelons de nos vœux l'accomplissement de ses engagements, conformément à la Feuille de route, qui mèneront à la réalisation de la vision de deux États indépendants, Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Les 23 millions de Taiwanais méritent aussi de vivre dans la paix et la sécurité. Nous ne cesserons donc pas de demander aux Nations Unies qu'elles prennent en considération l'appel lancé par Taiwan pour être membre de cet organe mondial. Taiwan a mérité sa place au sein de la communauté des nations.

Le Belize continue de faire l'objet d'une revendication territoriale anachronique par notre voisin, le Guatemala. Mais, fait encourageant, au début de ce mois, le Belize et le Guatemala ont signé un nouvel accord sous les auspices de l'Organisation des États américains. Au titre de cet accord, si nous ne pouvons régler le différend par la négociation, le Secrétaire général de l'Organisation des États américains recommande que nous portions notre sujet de désaccord devant un organe juridique international.

Nous espérons donc que nous pourrions assurer le règlement rapide et définitif de ce différend afin que nous puissions coopérer plus efficacement dans la lutte contre nos problèmes communs que sont la pauvreté et le sous-développement.

Nous reconnaissons tous qu'il ne peut y avoir de sécurité sans développement. Le document final du Sommet mondial reprend la vision du développement

énoncée dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et autres documents finals, dont la Stratégie de Maurice.

Pour accomplir des progrès mesurables en matière de développement, nous devons d'urgence mettre en place le partenariat mondial pour le développement. Il s'agit pour ce partenariat mondial de remettre les questions de développement à l'ordre du jour des négociations commerciales. Sans un engagement plus profond de la part des pays développés en faveur de régimes commerciaux plus justes, l'avenir des industries du sucre et de la banane dans des pays comme le Belize est incertain.

Nous ne devons donc épargner aucun effort pour veiller à ce que le dernier cycle de négociations de Doha pour le développement s'achève sur une note positive pour les pays en développement tels que le Belize.

Mon pays, nation côtière comptant des populations importantes résidant dans des régions de faible altitude, souligne la nécessité d'assurer un environnement durable, en particulier eu égard aux changements climatiques.

Nous convenons avec le Secrétaire général que :

« L'un des plus grands défis qui se posera au XXI^e siècle dans les domaines de l'environnement et du développement sera de lutter contre les changements climatiques et de s'y adapter. » (A/59/2005, par. 60)

La montée des températures causée par les changements climatiques risque d'entraîner une fréquence accrue de systèmes météorologiques meurtriers. Les plus vulnérables à ces changements seront les petits États insulaires en développement et les pays côtiers comme le Belize.

Il incombe donc à la communauté internationale d'améliorer le cadre d'action permettant de faire face aux changements climatiques. La onzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est une occasion de forger une coopération plus large et plus inclusive pour faire face à ce grave danger.

Ce que nous espérons accomplir dépend en grande partie d'une ONU efficace et crédible. Certains rapports récents font état de problèmes systémiques

dans toute l'Organisation des Nations Unies. Ceux-ci prouvent, à notre avis, que l'Organisation présente des déficiences mais non qu'elle soit dévalorisée. Le Belize continue donc de considérer que l'ONU est une organisation indispensable. C'est la seule organisation mondiale qui ait la capacité de favoriser réellement la paix, la sécurité et le développement durable pour les populations de notre monde.

Mais l'ONU doit se réinventer pour répondre aux besoins de la géopolitique contemporaine et relever des défis mondiaux uniques. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent être revitalisés et renforcés. De même, le Conseil de sécurité doit être réformé afin qu'il soit mieux en mesure de rendre des comptes, moins sélectif et plus représentatif de la composition actuelle de l'ONU.

La création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme est importante, mais nous devons concevoir les moyens par lesquels ces organes peuvent renforcer les activités des autres organes principaux de l'ONU.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis l'an 2000, notre manque collectif de volonté politique a provoqué la disparition de millions d'enfants, de femmes et d'hommes, morts de faim, de maladies, du VIH/sida et par suite d'autres causes évitables. Mais nous pouvons arrêter et inverser cette tendance. Nous devons donner à l'ONU réformée, la meilleure expression du multilatéralisme, les moyens de mener à bien son mandat, tel qu'énoncé dans l'Article 1 de la Charte :

« Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire »

Notre monde est assailli par ces problèmes. Nous pouvons exécuter ce mandat en honorant tous les engagements que nous avons pris depuis 2000, ou nous pouvons passer outre et condamner plusieurs millions d'autres personnes à vivre dans la misère ou à mourir dans la douleur. Le choix nous appartient.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rogatien Biao, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine du Bénin.

M. Biao (Bénin) : Monsieur le Président, permettez-moi, de prime abord, de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jean Ping, qui a conduit avec

brio les travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Il a eu la lourde responsabilité des négociations sur la réforme des Nations Unies adoptée par nos chefs d'État et de gouvernement vendredi dernier. Nous saluons son courage et sa grande foi en l'avenir des Nations Unies, la sagesse et la clairvoyance avec lesquelles il a rempli sa mission. Celle qui vous incombe, Monsieur le Président, est exaltante et cruciale. En effet, c'est avec vous que débute la phase de la mise en œuvre des grandes décisions prises par nos chefs d'État et de gouvernement sur cette réforme. Nous vous savons gré d'avoir fait de cette question le thème principal de la soixantième session.

Ma délégation a une autre bonne raison d'être heureuse de vous voir présider nos travaux. C'est l'importance que votre pays accorde à la problématique du développement et la contribution fort appréciable qu'il apporte aux efforts de la communauté internationale pour l'élimination de la pauvreté dans le monde. Qu'il vous souvienne que nos deux pays, le Bénin et la Suède, ont coprésidé avec succès le Groupe de travail de l'Assemblée générale sur l'élaboration de l'Agenda pour le développement. Tout cela place cette session sous d'heureux auspices.

La question de l'élimination de la pauvreté est en tête des priorités du Gouvernement du Bénin. Dans ce cadre, nous avons négocié et adopté avec les institutions de Bretton Woods le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). La mise en œuvre effective de ce Document, conjointement avec le Programme d'action du Gouvernement, les Études prospectives nationales à long terme, intitulées « Bénin – Alafia 2025 » est de nature à déclencher une dynamique de progrès qui permettrait la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Encore faudrait-il que les efforts déployés de concert avec nos partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux concourent à l'amélioration de la situation dans les sept domaines jugés d'importance critique pour l'efficacité de l'aide aux pays les moins avancés (PMA), à savoir : l'allègement substantiel du fardeau de la dette extérieure des PMA pour leur permettre de consacrer davantage de ressources intérieures à l'élimination de la pauvreté; le renforcement des capacités institutionnelles pour attirer des investissements étrangers directs et développer la libre entreprise; la diversification des destinations des investissements étrangers directs; la promotion du

partenariat secteur public-secteur privé dans les PMA pour promouvoir le développement rural; le renforcement de l'impact des transferts de fonds de la diaspora; la promotion des investissements Sud-Sud pour améliorer l'offre de produits mis sur le marché; et le renforcement du potentiel des microcrédits pour l'élimination de la pauvreté. Il y a lieu de se féliciter de la décision prise par le Groupe des Huit à Gleneagles, en Écosse, en vue de l'annulation à 100 % des dettes de 18 pays pauvres très endettés au nombre desquels 13 font partie des PMA. Nous lançons du haut de cette tribune un pressant appel aux pays donateurs pour qu'ils examinent sérieusement la possibilité d'étendre le bénéfice de cette nouvelle mesure positive à l'ensemble des PMA.

Le Bureau de coordination des pays les moins avancés que mon pays a l'honneur de présider depuis 2002, poursuivra la concertation avec les institutions financières internationales et les partenaires au développement en étroite collaboration avec le Haut Représentant pour les pays les moins avancés pour obtenir des avancées significatives sur tous ces registres. C'est dans cette optique que se situe la conférence ministérielle des PMA sur le transfert des fonds des travailleurs migrants qui se tiendra, à Cotonou, au Bénin, en février 2006 et non plus en octobre 2005 comme initialement annoncé. Dans le cadre de cette Conférence, les 50 pays les moins avancés envisagent d'instituer un observatoire international des transferts de fonds des travailleurs migrants qui sera ouvert à tous les États. Nous exhortons tous les États Membres de l'ONU à soutenir cette initiative qui vise à renforcer l'impact des ressources transférées sur le développement des pays qui les reçoivent.

Au-delà de ces considérations qui touchent directement les pays les moins avancés, il y a l'urgente nécessité de promouvoir une prise en compte judicieuse de l'Agenda du développement dans le cadre des négociations commerciales multilatérales au sein de l'Organisation mondiale du commerce et d'obtenir la traduction en actes concrets des engagements fermes des pays concernés sur la question de l'élimination des subventions agricoles, notamment celles relatives au coton auxquelles mon pays attache une attention particulière. Une telle mesure permettrait de lever un sérieux handicap aux efforts des pays en développement pour leur permettre de tirer pleinement parti de leurs avantages comparatifs afin de réaliser

leur pleine insertion dans l'économie mondiale. Nous réaffirmons ici qu'il est indispensable de coupler les facilités d'accès au marché mondial avec des mesures destinées à renforcer l'offre de produits des pays en développement par l'appui adéquat à la transformation locale des matières premières.

Aucune initiative, aucune action et aucune mesure ou décision en matière de développement ne peut connaître un heureux aboutissement sans la paix. À cet égard, il est particulièrement inquiétant que sur les questions essentielles de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires, notre Organisation n'arrive pas forger le consensus nécessaire pour assurer la pérennité de la planète au regard du potentiel d'autodestruction accumulé. Ces questions devraient être examinées dans la sérénité en ayant à cœur l'intérêt supérieur de l'espèce humaine, sans commune mesure avec l'intérêt particulier de tel ou tel autre pays dans la poursuite d'une hypothétique puissance réductrice de sécurité pour chacun et pour tous. Autant le Bénin n'a rien contre l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire pour couvrir les besoins énergétiques de la planète, autant il estime que les tentatives de faire dévier les programmes d'utilisation pacifique vers des programmes militaires sont contraires à l'optique de notre sécurité collective fondée sur la promotion du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Nos chefs d'État et de gouvernement ont décidé de confirmer le Conseil de sécurité dans le rôle clef de l'organe ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous exhortons tous les États membres de cette auguste Assemblée à s'attacher à faire aboutir l'élargissement du Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif et mieux à même de contrer les menaces anciennes et nouvelles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. En 60 années d'existence des Nations Unies, le Conseil de sécurité a pu, avec des fortunes diverses, procéder à la gestion et au règlement des conflits armés. Il a su réagir face à des situations représentant une rupture de la paix et de la sécurité internationales. Mais il n'a souvent pas été en mesure d'agir pour arrêter et inverser le cours des événements ayant conduit à l'explosion de la violence et aux conflits armés. Il est grand temps, au regard des pertes en vies humaines et des destructions massives de biens matériels occasionnés par les menaces actuelles, que le Conseil de sécurité accorde un ordre de priorité plus

élevé et une importance particulière à la prévention des conflits, dans l'esprit de l'Article 34 de la Charte qui stipule :

« Le Conseil de sécurité peut enquêter sur tout différend ou situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. »

Nous voyons dans l'esprit et dans la lettre de cette disposition une compétence certaine du Conseil de sécurité pour analyser et surveiller les situations comportant des risques de conflit ou de rupture de la paix sur l'ensemble de la planète et pour s'impliquer activement, par anticipation, dans la gestion des crises avant l'éclatement des conflits ou la matérialisation des menaces. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter la résolution 1625 (2005) adoptée par le sommet du Conseil de sécurité, le 14 septembre 2005, à l'initiative des trois pays africains membres non permanents du Conseil de sécurité et sous l'impulsion de mon pays, le Bénin.

Dans le cadre de la réforme du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale devra prendre en considération cet aspect d'anticipation et réfléchir à la façon de structurer les dispositifs d'appui pour permettre au Conseil de jouer efficacement son rôle dans la prévention des conflits et des menaces à la paix et à la sécurité internationales.

La paix est et reste un bien inestimable et sans prix. Nous partageons les inquiétudes récemment exprimées par le Secrétaire général à l'occasion du lancement de son initiative d'Alliance des civilisations. Il s'agit d'une initiative constructive qui devra s'intégrer dans le cadre des actions à engager pour réduire les menaces qui pèsent sur la planète, y compris le terrorisme dont les attaches religieuses prédominantes tendent à créditer les thèses du choc des civilisations porteur d'un chaos certain. Le Bénin soutient cette démarche, qui vise à rétablir la paix dans les cœurs et entre les confessions pour que les armes se taisent et laissent chanter les aspirations de nos peuples à la paix.

Nous nous associons à la quête de la paix des peuples auxquels elle fait aujourd'hui défaut. Nous marquons ici notre solidarité avec les peuples confrontés à des conflits armés, en Afrique, au Moyen-

Orient, en Asie, en Amérique latine et en Europe. Notre Organisation doit redoubler d'efforts pour les aider à retrouver la concorde, l'entente et la cohésion nationales.

C'est dans cet esprit que se situe notre démarche de la poursuite tous azimuts de la lutte contre le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés. Après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1612 (2005), il revient maintenant à l'Assemblée générale de mettre sur pied un groupe de travail à participation non limitée pour réfléchir et proposer des actions visant la requalification de ce fléau en crime contre l'humanité au lieu de crime de guerre. Nous comptons sur le soutien de tous pour que cette initiative devienne une réalité concrète.

Au Moyen-Orient, le désengagement de la puissance occupante de la bande de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie nous rapproche heureusement de notre vision commune d'un État palestinien indépendant, existant côte à côte avec l'État d'Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Nous marquons ici notre attachement à la Feuille de route établie par le Quatuor pour conduire les deux peuples israélien et palestinien à cette destination. Nous en appelons à leurs dirigeants pour qu'ils restent engagés sur la voie de la paix.

Nous demandons la même chose aux dirigeants iraqiens. Nous les exhortons à ne ménager aucun effort pour mettre toutes les communautés iraqiennes à bord du train de la transition afin de rétablir la paix et de consolider l'unité du pays. Nous tenons le même langage à l'Afghanistan, au Libéria, à la Côte d'Ivoire, etc.

Dans le même esprit de dialogue, nous nous félicitons des avancées significatives réalisées dans la résolution des conflits en Afrique de l'Ouest, grâce à la coopération établie entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour conduire des processus dynamiques de consolidation de la paix en vue de la restauration progressive de la normalité dans les pays affectés par les conflits ainsi que pour en éviter la contagion au moyen d'une approche régionale intégrée.

Nous engageons toutes les parties ivoiriennes à surmonter leurs divergences de vues pour donner une chance à la paix et à la stabilité dans la sous-région ouest-africaine. La tenue de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les

succès remarquables engrangés par les processus de transition en République centrafricaine et au Burundi ont remis en perspective l'ensemble de la région. Nous encourageons les pays concernés à adopter le pacte régional pour la paix, la sécurité, la bonne gouvernance et le développement dans le cadre du second sommet régional prévu à Nairobi et à l'appliquer scrupuleusement pour promouvoir la stabilité, la paix et la prospérité dans la région.

Ces initiatives régionales commandent un renforcement de l'aide de la communauté internationale pour un succès de la transition en République démocratique du Congo. Dans cette optique, le Bénin entend poursuivre sa politique de participation active aux opérations de maintien de la paix. Il se tient prêt à accroître sa contribution aux efforts de la communauté internationale dans ce pays pour accompagner le processus de transition démocratique en cours.

En Afrique de l'Est, l'ONU et l'Union africaine sont engagées dans un partenariat sans précédent pour ramener la paix au Soudan et mettre fin à la crise humanitaire au Darfour dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte. Un tel partenariat s'impose également en Somalie. Dans ce cadre, l'ONU gagnerait à aider l'Union africaine à constituer et à structurer ses capacités de maintien de la paix, notamment par le renforcement des structures de planification et la formation des contingents nationaux et sous-régionaux de la force africaine en attente.

Un autre élément essentiel, auquel nous attachons une grande importance et que nous souhaiterions voir se matérialiser sans tarder, tient à la décision prise par nos chefs d'État et de gouvernement concernant la constitution d'une force de police permanente. Sa mise en œuvre devra prendre en considération la nécessité d'établir un équilibre linguistique sur la base des besoins de déploiement à court et moyen termes. Il importe que les modalités de constitution de cette force soient promptement définies. Nous proposons à cet effet de réaliser une évaluation rapide des ressources humaines actuelles existant à l'échelle de la planète et des capacités de formation de policiers des États Membres. Car une démarche rationnelle dans ce domaine consisterait à tirer le meilleur parti de ces capacités et à donner à tous les États Membres une chance de participation égale à la nouvelle force.

Au-delà des actions de pacification, la nécessité d'aider les pays sortant d'un conflit armé à rester sur le chemin de la paix et à surmonter les risques de rechute constitue un réel défi dont nous avons pris la juste mesure dans le cadre des réflexions engagées sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies. C'est la raison d'être de la Commission de consolidation de la paix. Le consensus autour de cette question est tout à l'honneur de notre Organisation. Il importe que la Commission puisse devenir opérationnelle dans les meilleurs délais pour renforcer les actions en faveur des pays qui ont réalisé des transitions démocratiques particulièrement difficiles comme le Burundi, la République centrafricaine et la Guinée-Bissau, si leurs gouvernements en font la demande.

Ces pays, confrontés à un état d'urgence sociale permanent, ne peuvent concrétiser leurs chances de stabilisation durable que si la communauté internationale mobilise les ressources nécessaires pour aider à rétablir un minimum de normalité dans la garantie de l'exercice des fonctions régaliennes de l'État, tant du point de vue de la sécurité que de la fourniture des services sociaux essentiels comme les soins de santé, l'éducation des enfants, la garantie de la mobilité et de l'accessibilité aux ressources financières.

La réussite des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sous tous leurs aspects constitue un facteur déterminant pour assurer l'irréversibilité des processus de paix et parer aux risques de contagion inhérents à la dispersion des ex-combattants qui n'ont pas réussi leur reconversion à la vie civile productive. La communauté internationale devra veiller à ce que le volet réinsertion bénéficie aussi d'un financement adéquat.

Dans la même optique, le Conseil des droits de l'homme doit prendre sa place au sein de l'appareil des Nations Unies. Son mandat, sa taille, sa structure, son fonctionnement devront tenir compte des exigences de représentativité, de crédibilité et d'efficacité en tirant toutes les leçons de l'expérience et des pratiques de la Commission qu'il est appelé à remplacer. À cet égard, il doit devenir un instrument privilégié d'identification des cas appelant l'exercice par la communauté internationale du devoir de protection des populations. À ce titre, le Conseil des droits de l'homme a également un rôle crucial à jouer en tant que structure d'alerte rapide dans le système des Nations Unies, mais

aussi comme un élément essentiel du dispositif de la prévention des conflits.

Nous ne saurions terminer notre propos sans marquer notre pleine adhésion à l'ingénieuse idée du Gouvernement suédois de constituer un réseau de chefs d'État et de dirigeants mondiaux pour le suivi de la mise en œuvre effective de la réforme de l'ONU.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M^{me} Rita Kieber-Beck, Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein.

M^{me} Kieber-Beck (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Il y a une semaine, le Sommet mondial a adressé à tous un message d'espoir englobant la paix, le développement et les droits de l'homme, et a adopté toute une série de mesures en vue d'une réforme institutionnelle des Nations Unies. Cette réunion au sommet a donné d'appréciables résultats, mais il y a aussi beaucoup de choses qu'elle n'a pas faites et, dans plusieurs domaines, elle n'a pas répondu à nos attentes. Nous convenons avec le Président de l'Assemblée générale que seul le travail que nous allons mener ces prochains mois nous permettra de procéder à une évaluation définitive de la valeur du document final.

Ce sommet n'a certainement pas marqué le tournant décisif que nous espérons. Nous envisageons avec plaisir l'occasion de travailler sous la direction du Président sur la suite à donner à ce sommet et à sa mise en œuvre, et nous nous félicitons du fait qu'il ait entériné ce processus sans tarder. Le changement institutionnel retiendra toute notre attention au cours des mois à venir, tant par la création de nouveaux organes que par l'adaptation de ceux qui existent déjà. Nous nous intéresserons tout particulièrement au conseil des droits de l'homme, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Secrétariat.

Nous avons partagé le soulagement général qui a été ressenti à la suite de l'accord de dernière minute conclu sur le document final, car l'absence d'un tel accord aurait été désastreuse. Nos attentes étaient bien supérieures à ce qu'il était possible de réaliser, à un moment où l'ONU semblait avoir, plus que jamais, besoin d'une réforme. La réputation et l'image de l'ONU dans le monde ne sont évidemment plus ce qu'elles étaient – le scandale « pétrole contre nourriture », les cas d'exploitation sexuelle qui ont été le fait de casques bleus de l'ONU, l'inaction face aux massacres et aux crises humanitaires ont jeté une

ombre sur les nombreux succès dont l'Organisation peut s'enorgueillir.

Nous ne pouvons pas nous attarder sur le scandale « pétrole contre nourriture », ce qui ne veut pas dire que nous devons encore passer outre le fait que les abus criants et la mauvaise gestion dénoncés dans les rapports Volcker ne soient que l'une des manifestations d'un problème systémique. Trop de choses ont mal tourné dans le programme « pétrole contre nourriture », et d'une manière ou une autre, aucun de ceux qui y participaient n'a été à la hauteur de ses responsabilités, le Conseil de sécurité y compris. Aucune bureaucratie ne peut changer du jour au lendemain, ce que nous savons tous d'après nos expériences nationales; mais il est clair que le Secrétariat ne pourra rétablir la confiance des peuples qu'il est censé servir, que s'il est plus rigoureusement tenu de rendre des comptes, et s'il est en mesure de s'acquitter de ses tâches sans avoir à subir de pressions de la part des États Membres.

L'obligation de rendre des comptes doit également être l'un des principes clefs des organes intergouvernementaux afin de guider nos travaux sur les réformes qui s'imposent. Nous nous inquiétons du déséquilibre institutionnel de plus en plus marqué au sein de l'Organisation. Il est certain que le Conseil de sécurité a assumé un rôle qui va bien au-delà de la place centrale que la Charte lui avait assignée. En effet, ses activités portent de plus en plus souvent sur des domaines réservés à l'Assemblée générale en particulier.

Cette situation comporte un double danger. D'une part, un grand nombre de pays ont de moins en moins le sentiment d'exercer un contrôle sur l'Organisation, alors que l'idée de maîtrise collective reposant sur le principe de l'égalité souveraine est l'une des pierres angulaires de l'Organisation. D'autre part, le Conseil de sécurité risque de se retrouver paralysé par le nombre élevé de questions inscrites à son ordre du jour. La réponse à ce problème est claire : il faut que l'Assemblée générale soit plus puissante, qu'elle affirme son rôle central et s'acquitter effectivement de ses fonctions. Parallèlement, le Conseil de sécurité doit faire preuve d'une plus grande transparence et s'acquitter plus strictement de son obligation de rendre des comptes afin de mener véritablement à bien les fonctions qui lui incombent au nom de l'ensemble des Membres.

D'aucuns sont déçus que l'on n'ait pas trouvé de solution à la question complexe de la réforme du Conseil de sécurité. Il est évident que le Conseil doit être élargi et plus représentatif, et nous ferons ce que nous devons pour parvenir rapidement à une solution, grâce à un appui politique le plus énergique possible. En outre, et ceci n'est pas moins important, nous devons améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité, comme il est indiqué dans le Document du Sommet mondial (résolution 60/1). La transparence, la responsabilité et une participation plus active des États qui ne sont pas membres du Conseil sont d'une importance décisive pour permettre à cet organe d'agir véritablement au nom de tous les Membres, comme le prescrit la Charte. Nous œuvrerons sans relâche pour parvenir rapidement à des résultats concrets, car des changements effectifs dans le fonctionnement quotidien du Conseil profiterait à l'ensemble des Membres.

D'une année sur l'autre, nous lançons un appel en faveur d'un renforcement de l'Assemblée générale. Et chaque année, de petites mesures sont prises qui ont chacune leur importance. Il nous semble cependant que les efforts les plus cruciaux déployés pour revitaliser l'Assemblée générale ne viennent pas des mesures préconisées par les résolutions de l'Assemblée générale, mais au contraire des États Membres qui doivent veiller à ce l'Assemblée soit saisie de questions vraiment pertinentes qui seront examinées de manière efficace et effective. Nous pouvons bien déplorer le renvoi au Conseil de sécurité de sujets qui à notre avis relèvent plutôt de l'Assemblée générale, mais cette tendance ne cessera pas tant que l'Assemblée ne prouvera pas qu'elle est un organe décisionnel central qui prend ses responsabilités au sérieux. L'Assemblée est ce que nous, les États Membres, voulons qu'elle soit. Nous devons donc tous faire un effort sincère et constant.

Nous continuons d'appuyer pleinement la création sans délai d'un conseil des droits de l'homme qui remplacera la Commission des droits de l'homme. Comme d'autres, nous avons regretté que cette question n'ait pas été plus développée dans le document final. L'Organisation a besoin d'un organe permanent qui défende effectivement les droits de l'homme partout dans le monde, réagisse rapidement aux violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme et soit le reflet de l'importance que l'Organisation attache aux droits de l'homme. Une

coopération étroite avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sera indispensable. Ce conseil ne doit pas refaire le travail mené par d'autres organes, en particulier l'Assemblée générale. Il ne doit donc pas être une nouvelle Commission des droits de l'homme affublée d'une nouvelle étiquette. Nous sommes impatients de travailler avec la présidence à la recherche rapide d'une solution qui renforcerait concrètement la protection et la promotion des droits de l'homme.

M. Loizaga (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

Nous considérons que la reconnaissance de la « responsabilité de protéger » est l'un des aspects les plus positifs du document final. L'obligation essentielle de son application revient naturellement au Conseil de sécurité. Celui-ci doit faire en sorte qu'une inaction honteuse, comme cela a été le cas lors du génocide au Rwanda, ne se reproduise plus jamais. Lorsque la vie de civils innocents est en jeu, cette responsabilité ne doit pas être compromise par des considérations politiques. Il ne faudrait pas que l'exercice du veto, ou la menace d'y recourir, par l'un des membres permanents du Conseil ne prévienne une action collective visant à empêcher les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, et à y réagir. Nous espérons que le Conseil sera à la hauteur des problèmes soulevés par le sommet. À cet égard, cette obligation partagée incombe de toute évidence à l'ensemble des membres.

Les signes encourageants que nous avons enregistrés dans les résultats du Sommet s'agissant de la « responsabilité de protéger » contrastent vivement avec notre silence quant à l'importance de la lutte contre l'impunité dans les cas de crimes les plus graves de portée internationale. Plus de progrès ont été réalisés dans ce domaine ces dernières années que dans pratiquement tous les autres domaines des relations internationales. La justice de transition est désormais un élément incontournable des efforts entrepris pour aider les sociétés dans les situations postconflituelles. Il existe actuellement une relation très étroite et bien établie entre la Cour pénale internationale et l'ONU, en particulier au lendemain de la décision du Conseil de sécurité de charger la Cour d'enquêter sur les crimes du Darfour. Nous espérons que les efforts pour lutter contre l'impunité resteront une des grandes priorités de l'Organisation reconnaissant ainsi le rôle central de la Cour pénale internationale à cet égard.

Il est peut-être trop tôt pour porter un jugement définitif sur la valeur du document final mais nous pouvons d'ores et déjà affirmer avec certitude que ce document est le reflet des accords conclus durant les cinq années qui ont suivi le Sommet du Millénaire. Il convient de constater à quel point les progrès ont été inégaux dans plusieurs domaines. Des avancées importantes, telles que la décision de combler un vide institutionnel en créant la Commission de consolidation de la paix, ont été assorties d'échecs retentissants tels que l'absence d'un accord dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous n'avons d'autre choix que de nous appuyer sur les éléments positifs du document final de ce Sommet et de trouver aussi rapidement que possible des solutions aux questions institutionnelles en particulier. Les progrès réalisés dans ces domaines devraient nous aider à intensifier nos efforts et à trouver un accord sur les questions en souffrance dans des domaines vitaux tels que le désarmement et la non-prolifération. De cette manière, le sommet marquera un tournant dans l'histoire de l'ONU.

Il y a deux ans, le Secrétaire général a déclaré que nous étions parvenus à un carrefour; son observation a d'ailleurs été citée à plusieurs reprises dans le cadre de la préparation de ce sommet. Où en sommes-nous aujourd'hui? Lorsque nous faisons le bilan des résultats obtenus, il semble que nous ayons suivi le conseil de Yogi Berra, l'une des grandes légendes de la ville de New York, qui a dit : « Quand on arrive à un carrefour, il vaut mieux le franchir! »

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lyonpo Khandu Wangchuk, Ministre des affaires étrangères du Royaume du Bhoutan.

M. Wangchuk (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par présenter les plus chaleureuses félicitations de ma délégation au Président à l'occasion de son accession à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous avons la plus grande confiance dans sa capacité de mener à bien nos délibérations. Je rends également hommage à son Prédécesseur, M. Jean Ping, pour la dextérité avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale et pour les efforts qu'il a investis dans la préparation de la Réunion plénière de haut niveau, qui s'est tenue du 14 au 16 septembre 2005.

Le thème de la soixantième session de l'Assemblée générale, « Pour une Organisation des Nations Unies plus forte et plus efficace : suivi et mise en œuvre de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005 » est approprié.

En effet, lors de cette session, nous avons la responsabilité de mettre en œuvre les décisions prises lors de la Réunion plénière de haut niveau. Nos dirigeants nous ont clairement expliqué que les buts et objectifs du Sommet du Millénaire et des autres conférences et réunions au sommet des Nations Unies représentaient le minimum requis pour traiter des défis et problèmes de notre temps. Ils nous font savoir que 2005 devrait être l'année de l'action concrète pour réaliser ces buts et objectifs. Nous devons, en conséquence, nous prévaloir de notre volonté politique et de notre responsabilité morale pour œuvrer au service de nos peuples au nom desquels nous nous réunissons année après année au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Dans le rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), le Secrétaire général fait valoir que les buts et principes des Nations Unies consacrés dans la Charte restent tout aussi pertinents et valables aujourd'hui qu'en 1945 et qu'il convient maintenant de faire en sorte que nos actions et notre organisation s'intègrent bien dans notre époque. Ma délégation se fait l'écho de cette vue. Nos travaux doivent toujours être guidés par la Charte mais nous devons adapter notre approche à des circonstances et défis changeants. Ce faisant, nous devons dépasser les perspectives et intérêts nationaux étroits et traiter de l'ensemble des questions dont nous sommes saisis, de manière équilibrée et globale.

Comme je l'ai dit la semaine dernière lors de la Réunion plénière de haut niveau, ma délégation appuie toutes les initiatives visant à renforcer l'ONU et ses institutions. Le raffermissement de cette Assemblée, qui est le seul organe universel de l'ONU, revêt une importance toute particulière pour ma délégation. Il y a un consensus clair parmi les Membres s'agissant de la nécessité de réformer rapidement et de manière approfondie l'ONU même s'il subsiste quelques divergences sur la nature et la portée de cette réforme. Le document final du Sommet mondial de 2005 a confié à la soixantième session la mise en œuvre de certaines des décisions de réforme et la poursuite, dans le même temps, des négociations et discussions dans

les domaines où l'on n'était pas parvenu à un consensus. Nous devons poursuivre nos efforts pour aboutir à un consensus dans ces domaines.

Parmi les questions, qui n'ont toujours pas été réglées, il y a celle de la réforme du Conseil de sécurité. Cela fait plus d'une décennie que nous débattons de cette question sans aboutir à une décision. Mon pays continue d'appeler à des mesures rapides pour élargir la composition du Conseil de sécurité, tant en ce qui concerne ses membres permanents que non permanents, et pour en améliorer les méthodes de travail. Dans ce contexte, nous réitérons notre appui à l'intégration du Brésil, de l'Allemagne, de l'Inde et du Japon en tant que membres permanents. Ces pays ont fait la preuve de leur capacité et de leur disposition à contribuer à la paix et la sécurité mondiales. Nous pensons aussi que l'Afrique doit être représentée comme il se doit parmi les membres permanents du Conseil.

Le développement est la question la plus pressante et la plus immédiate pour la grande majorité des États Membres. Il ne saurait y avoir de question aussi cruciale que celle du développement alors que des millions de personnes vivent dans la privation et le désespoir; on ne parviendra pas à la paix et à la sécurité mondiales si l'on ne progresse pas en matière de développement. En fait, les partenariats que nous pourrions conclure dans d'autres domaines ne seront pas viables s'ils ne reposent pas sur une coopération internationale véritable en matière de développement.

Les insuffisances qui caractérisent les engagements pris au Sommet du Millénaire et aux autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies ne sont que trop évidentes. Il faut d'urgence redoubler d'efforts pour surmonter les obstacles qui entravent le développement, allant du financement de la dette à l'environnement et à la science et la technologie, en passant par le commerce, la gouvernance mondiale et les questions systémiques.

Il est capital de disposer de sources de financement adéquates et prévisibles si nous voulons voir réussir nos efforts de développement. C'est pourquoi nous nous félicitons des idées novatrices qui ont été formulées pour trouver de nouvelles sources de financement et nous appelons à un accroissement de l'aide publique au développement (APD). À cet égard, ma délégation tient à féliciter les pays qui ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,7 % du produit national brut

(PNB) pour l'APD. Nous nous félicitons du calendrier fixé par certains pays pour atteindre l'objectif de l'APD d'ici à 2015 et nous exhortons les autres pays développés à en faire autant très prochainement. Nous appelons aussi instamment à ce que 0,2 % de l'APD soit alloué aux pays les moins avancés pour leur permettre d'atteindre les buts et objectifs du Programme d'action de Bruxelles ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La récente décision du Groupe des Huit d'annuler la dette extérieure de 18 pays pauvres très endettés, y compris 13 pays parmi les moins avancés, mérite d'être saluée. Ma délégation espère que la même considération sera donnée à tous les pays les moins avancés.

En tant que petit pays enclavé figurant parmi les pays les moins avancés, le Bhoutan tient l'APD pour sa principale source de financement du développement. À cet égard, ma délégation tient à déclarer officiellement sa profonde reconnaissance à ses partenaires bilatéraux et multilatéraux qui appuient activement nos efforts de développement. Malgré une augmentation notable de ses ressources propres, mon pays devra compter sur l'APD pendant encore un certain temps pour atteindre les OMD, et pour son développement général.

L'appui constant de la communauté internationale à nos efforts de développement revêt une importance capitale à l'heure actuelle. Des décennies de changements progressifs mais résolus dans le système de gouvernance de notre pays, impulsés par S. M. le Roi Jigme Singye Wangchuck, entrent actuellement dans une phase critique. Un projet de constitution pour le pays est actuellement à l'examen. Son adoption dans un avenir proche transformera le pays en une démocratie parlementaire. Pour que ce système de gouvernance soit un succès, il est impératif que le pays soit en mesure de maintenir le niveau actuel de progrès dans les domaines social, économique et autres.

Mon pays attache une importance considérable à la préservation et à la protection de l'environnement, car la vie humaine dépend essentiellement des écosystèmes et des ressources naturelles. Il ne peut y avoir de développement durable sans une gestion durable de l'environnement. Nous devons nous engager à atteindre les buts, entre autres, du Sommet mondial pour le développement durable, d'Action 21 et du Protocole de Kyoto. Au Bhoutan, nous avons fait des efforts sérieux pour intégrer les principes et pratiques de la gestion durable de l'environnement dans nos

politiques et programmes de développement. Grâce à ses efforts de protection de l'environnement, le Bhoutan a réussi à conserver la forêt sur 72,5 % de son territoire. Notre modeste réussite dans ce domaine a été dûment reconnue par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en avril 2005 lorsque celui-ci a accordé à Sa Majesté le Roi et au peuple bhoutanais un prix « Champions de la Terre 2005 ».

Mon pays appuie pleinement la mise en place d'un système mondial d'alerte rapide pour tous les risques naturels. Étant situé dans un écosystème de montagne très fragile, le Bhoutan est exposé aux inondations glacières et à d'autres catastrophes naturelles, y compris les tremblements de terre. La solidarité dont a fait preuve la communauté internationale l'année dernière lorsque plusieurs pays du pourtour de l'océan Indien ont été dévastés par le tsunami, a été exemplaire et mérite d'être imitée par d'autres régions.

Le terrorisme est une menace pernicieuse à la paix et à la sécurité. Il ne saurait être justifié quelles que soient les circonstances. Il est impératif que la communauté internationale agisse résolument pour déraciner cette menace. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le Bhoutan appuie tous les efforts visant à conclure une convention générale sur le terrorisme international ainsi que d'autres initiatives. Les pays en développement petits et pauvres sont particulièrement vulnérables au terrorisme et ont besoin d'un appui international pour le combattre. Ils sont aussi vulnérables à la criminalité transfrontalière et ont besoin d'aide pour l'affronter.

Les migrations internationales sont en hausse aujourd'hui. Elles offrent de nouvelles possibilités mais dans le même temps posent de graves difficultés aussi bien aux pays de départ qu'aux pays d'accueil. Les migrations s'accompagnent du problème de l'immigration clandestine, qui présente de graves dangers, particulièrement pour les petits pays tels que le mien. C'est pourquoi il est important que le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui va se tenir dans le cadre de l'Assemblée générale en 2006 aborde toutes les questions liées aux migrations.

Ma délégation appuie les efforts que continue de déployer le Secrétaire général pour organiser des événements annuels sur des traités multilatéraux en

conjonction avec les séances de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, nous avons le plaisir de signaler à l'Assemblée que nous avons accédé aux traités suivants l'année dernière : la Convention des Nations Unies contre la corruption; le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés; le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

En tant qu'État Membre des Nations Unies conscient de ses responsabilités, le Bhoutan respecte pleinement l'ensemble des traités et conventions internationaux pertinents. Toutefois, notre désir d'y adhérer est régulièrement entravé par manque de capacités pour traiter l'ensemble des questions qui y sont abordées et par les difficultés liées aux obligations de présentation de rapports ou autres. C'est un obstacle considérable pour de nombreux petits pays, en particulier les pays les moins avancés. Il est donc vraiment nécessaire de trouver des moyens de simplifier les obligations, notamment en matière de présentation de rapports, et de fournir une assistance technique et financière aux pays qui en ont besoin.

Nous devons entendre l'appel du Secrétaire général, qui a déclaré :

« Notre action doit avoir la même urgence et la même ampleur que les besoins à satisfaire... Agir résolument aujourd'hui est le seul moyen de faire face aux problèmes de sécurité qui nous assaillent et de gagner, d'ici à 2015, une victoire décisive dans le combat mondial contre la pauvreté. »
(A/59/2005, par. 23)

Nous pensons que le moment d'agir est venu. Nous ne devons pas laisser filer cette occasion. Je souhaite à l'Assemblée générale de poursuivre ses travaux avec succès au cours de la présente session.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à S. E. M^{me} Rosemary Banks, chef de la délégation de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Il y a 60 ans le Premier Ministre néo-zélandais Peter Fraser a dit aux représentants à la Conférence de San Francisco que leur seul but devait être

« ... la création d'une organisation mondiale qui fonctionnera véritablement et servira de cadre à la réalisation de progrès ordonnés vers la sécurité, la prospérité et le bonheur au profit de tous les peuples de toutes les nations. »

La nouvelle organisation ne pourra véritablement fonctionner, disait-il, que si ses membres sont décidés à défendre leurs engagements et principes.

Aujourd'hui le principe fondamental qui anime les Nations Unies n'a rien perdu de sa vigueur. Nous pouvons à juste titre être fiers de ses réalisations dans de nombreux domaines tels que l'assistance humanitaire, le développement et le maintien de la paix. Mais collectivement, nous ne nous sommes pas montrés à la hauteur de certaines autres tâches, ce qui n'a pas toujours été sans conséquences tragiques.

Mon devoir à l'occasion de ce soixantième anniversaire est double : il nous faut premièrement, nous réengager en tant qu'États Membres à défendre la vision et les valeurs durables de la Charte; et deuxièmement, reconfigurer les mécanismes des Nations Unies pour les rendre aptes à relever les défis du XXI^e siècle.

Le document final du Sommet (résolution 60/1) trace les grandes lignes de la voie à suivre. La Nouvelle-Zélande aurait souhaité que l'on avance davantage dans un certain nombre de domaines, par exemple que l'on parvienne à un accord plus détaillé sur la création du Conseil des droits de l'homme et que l'on accorde plus d'autorité au Secrétaire général dans la gestion des ressources – avec pour contrepartie qu'il ait davantage de comptes à rendre. Nous regrettons profondément qu'il n'y ait pas eu d'appui à de nouvelles mesures de désarmement et de lutte contre la prolifération.

Mais nous jugeons encourageantes les nombreuses avancées significatives, y compris la reconnaissance d'une aide plus importante et de meilleure qualité, la création de la Commission de consolidation de la paix, le doublement des ressources allouées au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la reconnaissance de notre commune « responsabilité de protéger ».

Nous avons comme thème pour la présente session de l'Assemblée générale la mise en œuvre des engagements souscrits lors du Sommet. Nous aurons tous des comptes à rendre sur la façon dont nous nous

acquitterons de ce travail. Je vais limiter mes remarques aux résultats du Sommet.

La Nouvelle-Zélande est satisfaite des aspects du document final relatifs au développement. Celui-ci contient un engagement collectif de tous les États Membres en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et il reconnaît l'importance du partenariat entre pays développés et pays en développement quant à l'utilisation efficace de l'aide.

Cette année la Nouvelle-Zélande a augmenté de 23 % son aide au développement. Notre programme d'aide publique au développement (APD) est centré sur l'élimination de la pauvreté et se concentre, quoique non exclusivement, sur la région du Pacifique. Nous nous efforçons de prendre en compte les problèmes d'efficacité de l'aide, les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement, le VIH/sida, l'autonomisation des femmes, les droits liés à la sexualité et à la santé en matière de procréation, l'éducation pour tous, le développement durable et l'accès aux marchés.

Dans le domaine du commerce, nous espérons un résultat ambitieux sur tous les aspects du Programme de Doha pour le développement, par rapport à l'agriculture, à un meilleur accès aux marchés, à l'élimination des subventions aux exportations, et à des réductions substantielles des aides intérieures qui produisent des effets de distorsion sur les échanges. L'amélioration de la cohérence des politiques commerciales et des initiatives en faveur du développement reste un élément capital de la réalisation des OMD.

La Nouvelle-Zélande se félicite de la décision de créer une Commission de consolidation de la paix pour aider à rompre le cycle du conflit par une meilleure coordination des efforts internationaux en vue d'un redressement à long terme et en garantissant qu'une attention politique sera portée à ceux qui en ont besoin. Nous devons maintenant agir vite si nous voulons que la Commission soit constituée et prête à commencer ses travaux en décembre de cette année. Nous comptons sur le Président de l'Assemblée générale pour qu'il prenne l'initiative de consultations dans ce but. Les principaux éléments du cadre ont déjà été amplement étudiés dans le détail. Avec de la bonne volonté et de la détermination, nous pourrions sûrement parvenir à un accord sur un ensemble de mesures dans les prochaines semaines. Cela devrait assurer une

composition équilibrée et la création de mécanismes de présentation de rapports, suffisamment souples. Nous recommandons de ne pas placer la barre trop haut pour les demandes d'assistance et espérons que tous les États ayant besoin d'aide pourront s'adresser à la Commission.

Nos dirigeants ont parlé d'une seule voix pour condamner sans équivoque toutes les formes de terrorisme. Nous devons nous prévaloir de cette unanimité et honorer notre engagement à mener à bien, au cours de la présente session, les négociations relatives à la Convention générale sur le terrorisme international. La Nouvelle-Zélande continuera de collaborer étroitement avec ses amis de la région du Pacifique pour améliorer ses capacités collectives à identifier et prévenir les menaces terroristes, ainsi qu'à y répondre. L'harmonisation des modalités de présentation de rapports, créées par les résolutions du Conseil de sécurité serait, selon nous, une manière d'améliorer le programme antiterroriste de l'ONU. Il nous paraît essentiel que les États Membres appuient aujourd'hui la stratégie de lutte contre le terrorisme proposée par le Secrétaire général.

L'une des réussites les plus marquantes du Sommet est, de l'avis de nombreux pays, notre acceptation collective du fait qu'il y a une responsabilité de protéger les populations contre les génocides, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Nous devons désormais tous être prêts à aider l'ONU à mettre en place le dispositif d'alerte rapide auquel le document final fait référence. Il est vital que, si la situation l'exige, nous concrétisions notre détermination et suivions les principes sur lesquels nous sommes tombés d'accord.

Dans ce contexte, la Nouvelle-Zélande tient à réaffirmer son engagement à mettre fin à l'impunité pour les personnes responsables des crimes les plus graves qui préoccupent la communauté internationale. L'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) était un moment historique pour l'ONU, qui a démontré l'ampleur et la profondeur de la volonté politique de mettre fin à l'impunité et de faire régner l'état de droit.

L'absence de toute référence à l'engagement de mettre fin à l'impunité ou de toute mention de la contribution capitale que la Cour pénale internationale apporte à cet objectif fait partie de ces silences

éloquents que l'on relève dans le document final de notre sommet.

Nous sommes particulièrement satisfaits que les dirigeants aient reconnu la nécessité de mener à terme, au cours de la présente session, les négociations sur le projet de protocole à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Cela sera l'une des priorités majeures de la Nouvelle-Zélande. Nous appelons tous les États Membres à contribuer de façon constructive à ce processus afin que nous puissions nous entendre sur un protocole et ainsi démontrer notre appui sans réserves au travail réalisé sur le terrain par le personnel des Nations Unies.

La Nouvelle-Zélande se félicite de l'accent mis sur les droits de l'homme dans le document final. Le doublement du budget du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que le renforcement de ses effectifs, constitue une reconnaissance tardive de l'écart qui existe entre les résultats attendus et les moyens fournis.

Bien que la décision du Sommet de créer un Conseil des droits de l'homme constitue un progrès, nous regrettons d'avoir laissé échapper l'occasion de nous entendre sur le détail du mandat et du fonctionnement du Conseil, malgré l'appui de la vaste majorité des membres à un ensemble de mesures en ce sens. Nous ne pouvons admettre qu'une petite minorité puisse exercer un droit de veto sur la création du Conseil.

Au cours des prochaines semaines, nous devons redoubler d'efforts en vue de nous prévaloir de ce large appui pour définir de manière détaillée les caractéristiques et le mandat du Conseil. Nous comptons sur le Président pour qu'il fixe un programme de travail visant un accord sur les points de détail.

Notre deuxième priorité en matière de droits de l'homme pour la soixantième session est de voir menées à bien les négociations relatives au projet de convention sur les droits des personnes handicapées. Il a régné au sein du Comité spécial sur les droits des personnes handicapées un état d'esprit constructif et collégial tout à fait extraordinaire. La Nouvelle-Zélande ne doute pas qu'il soit possible de conclure les négociations en 2006 si l'on donne au Comité spécial la possibilité de se réunir pendant trois semaines en janvier prochain.

Notre capacité de renforcer l'action de l'ONU en matière de développement, de sécurité et de droits de l'homme sera accrue à la suite de la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet sur la réforme du Secrétariat et de l'administration. Nous devons notamment améliorer l'efficacité du Secrétaire général en tant que gestionnaire, et sa capacité de rendre des comptes. Nous devons lui fournir, comme il l'a demandé, les outils nécessaires à l'administration du Secrétariat.

Nous appuyons fortement la révision de toutes les règles et règlements relatifs au budget et à la gestion des ressources humaines, ainsi qu'un réexamen des mandats. Nous sommes également favorables à ce que l'on mette davantage l'accent sur le fait de faire adopter des règles déontologiques pour tout le personnel des Nations Unies. Nous sommes convaincus du bien-fondé d'un code de déontologie applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et nous estimons qu'un service indépendant chargé de l'éthique faciliterait la réalisation de cet objectif. La Nouvelle-Zélande se félicite également de la décision de renforcer le Bureau des services de contrôle interne.

Le document final appelle à une réforme prochaine du Conseil de sécurité; l'Assemblée générale doit examiner les progrès réalisés sur cette question d'ici la fin de l'année. La Nouvelle-Zélande reste persuadée que le Conseil de sécurité doit être plus efficace et plus représentatif pour le XXI^e siècle, même si nous sommes sans illusions quant aux difficultés qui entravent la conclusion d'un accord sur ce point.

Dans l'intervalle, nous devons redoubler d'efforts pour tenter d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Pour les nombreux États Membres qui n'occupent que rarement, voire jamais, un siège non permanent au Conseil, il devrait y avoir d'autres moyens de participer aux décisions du Conseil et de s'associer à ses débats.

Dans la conclusion des négociations sur le document final du Sommet, nous, États Membres, avons fait preuve d'une part, d'un mélange de créativité et de courage et, d'autre part, d'obstination et d'hésitation. La période de mise en œuvre qui nous attend nous offre une deuxième chance de nous rattraper pour compenser les occasions manquées de réaliser des accords. Nous ne doutons pas que notre Président saura mettre en place les structures

nécessaires à la poursuite des travaux et être le catalyseur qui nous motive et dynamise notre action.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à la très précieuse contribution que l'ancien Président M. Ping a apportée au cours de l'année écoulée, et le remercier vivement.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Lorin Robert, Vice-Ministre des affaires étrangères des États fédérés de Micronésie.

M. Robert (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour féliciter le Président Eliasson de son élection à la présidence pour conduire nos débats au cours de cette session cruciale de l'Assemblée générale. Je souhaiterais également rendre hommage au Président sortant de la cinquante-neuvième session, S. E. M. Jean Ping, et au Secrétaire général pour ses efforts inlassables et pour ses contributions considérables au succès de la Réunion plénière de haut niveau qui s'est achevée il y a juste une semaine.

Cette année, au cours de cette session qui fera date, nous célébrons une étape importante de la riche histoire de l'Organisation, au moment où nous fêtons son soixantième anniversaire. Pour nous, en Micronésie, cette date marque également le quinzième anniversaire de notre entrée à l'Organisation des Nations Unies. Nous exprimons notre fierté et notre enthousiasme de faire partie de cette Organisation.

Nos réjouissances, cependant, devraient avoir un but noble dépassant l'hommage rendu au passé et au présent. Nous devrions surtout regarder la longue route qu'il nous reste à parcourir. Forts de nos réalisations des 60 dernières années, nous devons aller de l'avant avec une détermination, une confiance et une vigueur renouvelées prêts à affronter les difficultés que l'avenir réserve à l'Organisation.

Les États fédérés de Micronésie ne prétendent pas que les problèmes que nous sommes appelés à régler soient faciles, ils ne le sont pas. Mais malgré nos divergences d'opinion quant à la manière dont ils peuvent être réglés efficacement, ma délégation se félicite du large consensus qui a été obtenu au cours des réunions du groupe de haut niveau la semaine dernière, selon lequel il faut s'attaquer à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

d'une manière ou d'une autre et le plus tôt possible. Il n'est pas douteux que le consensus repose sur la conviction que, malgré toutes ses insuffisances, l'Organisation des Nations Unies, représente toujours pour l'humanité le meilleur espoir de régler ses problèmes au niveau multilatéral. Si tel est le cas, ainsi que mon pays en a la ferme conviction, l'Organisation doit être réformée en vue de refléter les réalités actuelles et de réaliser avec efficacité et efficience ses objectifs fixés de longue date, tels qu'énoncés dans la Charte. Pour que notre Organisation soit crédible, pour qu'elle dure, et pour les millions de personnes qui, de par le monde croient en elle, elle doit être réformée. Ma délégation appuie pleinement l'appel qui a été lancé de cette salle en vue d'une réforme générale.

Examinons donc à fond la réforme du Conseil de sécurité, ainsi que l'exigent les défis du XXI^e siècle. Avec la permission des membres, je n'entrerai pas dans les détails à ce stade, mon gouvernement ayant déjà en plusieurs occasions fait connaître sa position sur la question. Je me contenterai de renouveler la demande que nous avons formulée pour que le Japon et l'Allemagne, parmi les pays développés, deviennent membres permanents du Conseil, car nous pensons qu'ils contribueront valablement au maintien de la paix et de la sécurité. Pour les raisons susmentionnées, nous appuyons également l'entrée de l'Inde, pays en développement, comme membre permanent du Conseil de sécurité. En outre, nous appuierons l'entrée d'autres pays en développement issus de régions différentes, si ces régions le souhaitent. Nous exhortons les États Membres à prendre des mesures audacieuses et décisives sur cette question.

Le moment est venu de supprimer de la Charte des Nations Unies les références aux « États ennemis ». Elles sont depuis longtemps obsolètes. Le document final reflète légitimement ce fait.

La soixantième session de l'Assemblée générale n'aurait pu être plus opportune. Elle peut reprendre la tâche noble et inachevée visant à appuyer et faciliter la mise en œuvre intégrale des résultats du sommet de la semaine dernière. Nous n'avons pas d'autre choix que de terminer ce qui a été laissé en chantier.

Suivant l'ordre du jour élargi des débats, nous souhaitons redire que nous attachons une grande importance à la seconde partie du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui se tiendra en Tunisie en novembre. Pour mon pays, dont la

population est répartie sur de nombreuses îles éparpillées sur une grande surface du Pacifique, l'accès fiable et à un prix abordable aux technologies de l'information et des communications (TIC) est crucial au progrès socioéconomique de son peuple. Mais la maîtrise du pouvoir des TIC ne bénéficie pas qu'à un petit nombre. Au bout du compte, tout le monde est gagnant, tant les pays en développement que les pays développés. L'utilisation judicieuse et la diffusion efficace d'informations de qualité vont libérer l'humanité de l'ignorance et sont par conséquent les clefs indispensables au progrès socioéconomique. Il s'ensuit que les moyens de collecte, d'évaluation et de diffusion de l'information doivent être partagés et placés au service de tous. C'est pour cette raison que mon pays continue de joindre sa voix à celle des autres pays qui exhortent à la coopération universelle dans le processus du SMSI. C'est un pas en avant sur la voie de la réalisation des OMD. Sans lui, les OMD ne voudront pas dire grand chose.

C'est pour la même raison que mon gouvernement appuie la Communauté des démocraties et participe à ses activités. Nous pensons que la démocratisation des institutions de gouvernance et la transparence dans l'élaboration des politiques publiques – prenant dûment en compte les conditions locales – sont inséparables du progrès économique et de la sécurité collective. Après tout, les travaux de la Communauté ne contredisent pas mais renforcent davantage les OMD et, dans une large mesure, les objectifs consacrés par l'usage énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Il n'est pas nécessaire d'être particulièrement avisé pour comprendre que mon pays, petit État insulaire en développement, est vulnérable aux effets catastrophiques des changements climatiques mondiaux. Depuis 15 ans que nous sommes Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous avons fait entendre ici et ailleurs notre voix sur la question des changements climatiques et de leurs effets désastreux sur les petits États insulaires en développement. Il s'agit pour nous d'une question de sécurité et de survie. Je renouvelle notre appel aux pays qui n'ont pas encore ratifié le Protocole de Kyoto de le faire immédiatement et sans plus tarder.

Il y a une semaine, au cours de la Réunion plénière de haut niveau, le Président Joseph Urusemal, comme d'autres présidents micronésiens avant lui, a attiré l'attention sur les redoutables obstacles que notre

pays et les autres petits États insulaires en développement ont à surmonter dans leurs efforts pour assurer le développement durable et la réalisation des OMD. Je réitère à nouveau, leurs appels et souligne qu'il est urgent et nécessaire que la communauté internationale applique pleinement et efficacement la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La Stratégie offre à ces pays une voie à suivre et joue un rôle crucial s'agissant de notre capacité à réaliser le développement durable et les OMD.

Comme si les nombreuses et redoutables difficultés que j'ai évoquées n'étaient pas suffisantes pour mon pays, la flambée des prix des carburants et son effet négatif sur nos efforts en vue de réaliser les objectifs de développement et du développement durable est une cause de profonde préoccupation. Cette crise met en évidence la nécessité reconnue par les petits États insulaires en développement d'accélérer la recherche-développement et de mettre en commun les techniques disponibles dans les domaines des sources d'énergie renouvelables et de substitution. Nous demandons à la communauté internationale de nous apporter son concours dans ces domaines.

Je saisis cette occasion aujourd'hui pour renouveler l'appel lancé par mon Président au cours de la Réunion plénière de haut niveau, exhortant à renforcer davantage la coopération et les liens entre l'Organisation des Nations Unies et les pays du Pacifique, tel que le mien.

Il est aujourd'hui plus impératif que jamais que le système des Nations Unies soit physiquement présent sur le terrain et s'engage de manière durable dans notre processus de développement. Nous ne pouvons accepter l'idée que notre pays ne mérite pas une présence importante de l'ONU.

Ces derniers mois nous avons vu des signes encourageants se manifester au Moyen-Orient. Le retrait historique d'Israël de la bande de Gaza et de certaines zones de la Cisjordanie est un pas dans la bonne direction, qu'il convient de saluer. Mon gouvernement a conscience des obstacles politiques auxquels se heurtent les deux parties et il les encourage à maintenir le cap vers un règlement pacifique de cette épreuve longue, complexe et pénible. Nous demandons aux deux parties de ne ménager aucun effort pour poursuivre activement les négociations de paix. Elles

ne devraient s'estimer satisfaites que le jour où les enfants israéliens et palestiniens pourront jouer côte à côte et vivre en paix et sans crainte.

Pays jeune, sorti avec succès du régime de tutelle de cette Organisation, la Micronésie place de grands espoirs dans l'ONU. À 60 ans, l'ONU ne saurait envisager de prendre sa retraite. Au contraire, l'heure a sonné pour cette grande Organisation de se renforcer et de renouveler son engagement pour faire efficacement et effectivement face aux défis du nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Phesheya Mbongeni Dlamini, chef de la délégation du Royaume du Swaziland.

M. Dlamini (Swaziland) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un privilège pour moi de prononcer cette déclaration au nom de mon pays, ainsi que me l'a demandé S. M. le Roi Mswati III.

J'ai plaisir à vous transmettre, Monsieur le Président, les salutations et les meilleurs vœux de S. M. le Roi Mswati III, de S. M. la Reine mère et de toute la nation swazie.

Au nom de ma délégation, je voudrais féliciter M. Eliasson de son élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Le Royaume du Swaziland est convaincu que ses talents de diplomate et sa vaste expérience des affaires internationales permettront de mener à bien les travaux de l'Assemblée générale alors qu'elle a la lourde tâche de réformer et de changer l'Organisation.

Nous voudrions également saluer le travail accompli par son prédécesseur, M. Jean Ping, Ministre des affaires étrangères du Gabon, qui a habilement dirigé la dernière session afin de préparer le terrain aux changements qui interviendront en cette année 2005. Il cède la direction de cet organe à un moment crucial, alors que nous devons prendre des mesures concrètes et fermes pour donner effet à ces changements. Nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures.

Nous traversons actuellement une phase historique, puisque que nous célébrons le soixantième anniversaire de l'ONU tout en élaborant une nouvelle ligne de conduite et en adoptant des orientations précises pour que l'Organisation puisse s'acquitter efficacement de son rôle dans ce nouveau siècle. Nous avons également accepté la responsabilité et le défi de veiller à ce que l'ONU du XXI^e siècle soit en mesure

d'améliorer véritablement les conditions de vie des peuples du monde.

À la lumière des contributions que l'ONU a apportées à la paix, au développement socioéconomique et au respect des droits de l'homme dans le monde, nous réaffirmons notre foi en l'Organisation, et nous continuerons d'œuvrer à la réalisation des objectifs de la Charte par le renforcement et la revitalisation du système des Nations Unies.

Au cours des cinq dernières années, la communauté internationale a connu à la fois des succès, des épreuves et des péripéties dont les conséquences ont été ressenties aux quatre coins du globe. L'ampleur de certains de ces problèmes créés par l'homme ou résultant de catastrophes naturelles, comme le terrorisme, les guerres, le tsunami ou l'ouragan Katrina, a été sans précédent.

C'est en raison de certains de ces événements que, pour la première fois de son existence, l'ONU a vu son rôle central dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la sûreté mondiales remis en question. Fort heureusement, l'ONU ne s'est pas laissée décourager, grâce en particulier à la direction avisée de notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont les talents de diplomate et de rassembleur, même s'ils ont été mis à l'épreuve, ont permis à l'Organisation de rester pleinement attentive au règlement des questions cruciales auxquelles la communauté internationale est confrontée aujourd'hui.

Autant de raisons qui nourrissent la conviction du Royaume du Swaziland que la présente session nous offre la possibilité de faire progresser encore le processus de réforme afin non seulement de faire de l'ONU une organisation efficace, mais aussi de veiller à ce que les programmes d'action adoptés lors des précédentes conférences mondiales soient pleinement mis en œuvre.

Nous nous félicitons par conséquent des décisions prises lors du Sommet sur les suites données aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est conclu récemment. Elles nous montreront en fait la voie à suivre pour que notre action ait un effet véritable sur le développement sociopolitique et économique de tous les pays sans exception.

Notre quête d'un monde meilleur et plus sûr continue de se heurter à des obstacles. La récente

vague d'attentats terroristes dans plusieurs régions du monde montre clairement que nous devons combattre d'urgence ce fléau en pleine expansion. Le fait que nous ayons adopté les 13 conventions couvrant les différents aspects du terrorisme prouve notre attachement indéfectible à cette lutte.

Le Royaume du Swaziland appuie l'appel que le Secrétaire général a lancé en faveur de la rédaction d'un instrument général qui nous permettrait de combattre ensemble et de manière efficace le terrorisme.

Les tensions et les conflits internes et entre États nuisent au développement et à la productivité, et continuent de frapper de nombreuses régions du monde. Ces conflits sont alimentés par le commerce illicite des armes légères qui ne cesse de croître et qui provoque la mort et le déplacement de milliers de personnes innocentes chaque année.

À cet égard, le Royaume du Swaziland appuie les efforts de l'ONU pour améliorer la coopération internationale en matière de prévention, de lutte et d'élimination du commerce illicite des armes légères. Nous demandons en outre qu'une action vigoureuse soit menée pour lutter contre la production massive de ces armes, à l'image en quelque sorte des activités entreprises pour lutter contre les producteurs de drogues.

En cette ère de mondialisation, l'action collective sera nécessaire étant donné que nulle nation ne sera en mesure de trouver seule les solutions aux difficultés auxquelles elle est confrontée. Dans ce contexte, nous nous félicitons des différentes initiatives actuellement en cours pour encourager les organisations régionales à assumer la part qui leur revient pour surmonter ces difficultés au sein de leur région.

Ces partenariats ont désormais pris forme et il nous incombe maintenant de leur donner corps en créant les cadres appropriés, en harmonisant les méthodes, et en mettant en commun les capacités et les ressources nécessaires à nos activités.

En Afrique, nous considérons que la coopération entre l'Union africaine et l'ONU est très précieuse. Par exemple, les missions de maintien et de consolidation de la paix continuent d'étayer les initiatives de paix prises dans notre région. Toutefois, je voudrais insister ici sur le fait que les opérations de maintien de la paix

doivent aller de pair avec les efforts humanitaires, et ce avec toute l'urgence que requiert de telles situations.

Les dirigeants africains ont démontré leur volonté politique, mais ils manquent de ressources pour résoudre les crises en Afrique. C'est pour cette raison que nous demandons instamment à la communauté internationale d'accroître son appui à l'Union africaine, afin qu'elle puisse améliorer ses capacités et ses mécanismes de réaction.

Le Royaume du Swaziland appuie l'appel en faveur de l'adoption d'une approche intégrée pour le règlement des conflits sur notre continent. Nous appuyons également l'idée selon laquelle l'Union africaine est l'organe le mieux approprié pour mobiliser les efforts de ses membres et, plus important encore, pour mener des actions préventives avant que les situations ne se détériorent.

Le Royaume du Swaziland reste préoccupé, toutefois, par le conflit au Moyen-Orient, qui continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Nous pensons que la Feuille de route détient la clef d'une issue positive à cette question et nous exhortons le Quatuor à poursuivre ses efforts pour aplanir les divergences entre les parties.

Tout en nous félicitant des efforts positifs que déploie le Gouvernement israélien pour se retirer de certaines zones des territoires occupés, nous voudrions demander instamment aux parties de prendre l'engagement de cesser complètement tous les actes de violence, en particulier ceux qui prennent pour cible les civils, sinon il n'y aura jamais de progrès réels. Nous gardons espoir qu'une solution au conflit est imminente et continuons d'appeler les deux parties à demeurer pragmatiques et constructives dans leur recherche d'un règlement.

Le récent sommet consacré au suivi des OMD est parvenu à mettre en relief avec une clarté sans précédent la détresse de l'Afrique. Le paradoxe de l'Afrique tient à la pauvreté extrême et croissante de sa population qui est confrontée à de nombreux problèmes, dont la mauvaise santé, sur une terre pourtant si richement dotée de ressources naturelles. Cette situation est devenue encore plus manifeste ces 10 dernières années alors même que nous avons vu la pauvreté décliner dans d'autres régions du monde.

Dans une grande partie de l'Afrique, l'une des causes et conséquences principales de la pauvreté sont

les maladies, surtout le paludisme et le VIH/sida. Ces maladies ne cessent de remettre en question la situation sanitaire des pays africains, par l'arrêt et l'inversion de progrès réalisés en matière de santé ces dernières années. Les pauvres sont pris au piège de la pauvreté, cercle vicieux où le faible revenu conduit à une faible consommation, qui, à son tour, entraîne de faibles capacités et une productivité limitée.

Il existe à notre avis dans notre monde moderne, des technologies relativement abordables pouvant atténuer les effets des maladies sur les pauvres. L'expérience a montré que des stratégies avérées et des interventions menées dans le domaine de la santé pouvaient effectivement et radicalement réduire le nombre des victimes de ces maladies meurtrières. Fort heureusement, les OMD montrent la voie à suivre.

Nous pensons que la création d'un Fonds de solidarité mondial pour éliminer la pauvreté extrême et qu'un accord sur les brevets dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce sont des mesures indispensables et appropriées pour que nos pays puissent fournir des médicaments à tous.

La santé est le domaine par lequel commence la réduction de la pauvreté, et l'allègement du fardeau que font peser les maladies sur les pauvres contribuera à améliorer leur condition sociale.

Cette année fait également date dans l'histoire du mouvement pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme, avec l'examen décennal de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action. En 1995, les femmes se sont rassemblées à Beijing et ont franchi un pas de géant. L'égalité des sexes fut dès lors reconnue comme un élément critique de la paix et du développement dans tous les pays. Certains progrès ont été enregistrés. Par exemple, un plus grand nombre de filles sont à présent inscrites dans des établissements de l'enseignement primaire. Le fait d'investir dans les femmes est primordiale pour assurer le développement durable. Au cours de la présente session, nous devons nous employer à relever le défi que la Charte, établie il y a 60 ans, conçoit comme « l'égalité de droits des hommes et des femmes ».

Tout en prenant note de ces progrès, nous reconnaissons les nouvelles difficultés qui sont apparues, comme les effets de la pandémie du VIH/sida sur les femmes et les filles. Le fléau du VIH/sida continue d'affliger nos communautés en Afrique. La pandémie est autant une crise médicale qu'elle est une

crise économique, sociale et politique. S'il n'y a aucun traitement en vue, elle continuera d'appauvrir des ressources financières et humaines essentielles et si indispensables pour le développement. Pour sa part, mon gouvernement collabore avec les collectivités locales pour trouver des solutions locales à ce problème. Nous demeurons reconnaissants au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et à d'autres organismes internationaux pour l'assistance et l'appui qu'ils continuent de prêter à notre lutte contre cette maladie meurtrière.

Il ne fait aucun doute que les pays en développement sont déterminés à lutter contre la pauvreté en créant des emplois pour leurs populations. Tout en jouant notre rôle dans la mobilisation des ressources nationales, je voudrais lancer un appel au monde développé pour qu'il respecte son engagement à nous appuyer. L'aide effective de la communauté internationale pour améliorer la qualité des choix économiques est tout aussi nécessaire que son engagement ferme et inconditionnel.

Nous estimons que le Programme de Doha pour le développement devait être sérieusement éhayé, les pays industrialisés répondant aux besoins des pays en développement. Nous appelons à un meilleur accès aux marchés, en particulier préférentiels avec une réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires pour les échanges avec les pays industrialisés.

Sur la question de la réforme de l'ONU, le Royaume du Swaziland apporte son appui à toute la série de propositions présentées pour revitaliser notre Organisation dans sa gestion de nos affaires. Nous sommes d'avis que le rôle de l'Assemblée générale doit être considérablement renforcé pour lui permettre de s'acquitter des tâches que lui assigne à l'origine la Charte. L'Assemblée générale, en tant qu'organe le plus démocratique et représentatif, devrait saisir cette occasion pour prendre l'initiative et démontrer par conséquent qu'elle peut se faire l'interprète de la volonté politique des populations mondiales.

À cet égard, le Conseil économique et social devrait lui aussi être renforcé et être doté des pouvoirs de décision nécessaires à la mise en œuvre du programme pour le développement des Nations Unies. Pour nous aussi, le Conseil devrait continuer d'être le coordonnateur général de toutes les activités de développement, y compris des objectifs du Millénaire pour le développement.

Alors que nous débattons d'un accroissement de la représentation et de la participation dans le système des Nations Unies et que nous célébrons le sixantième anniversaire de l'Organisation, je voudrais rappeler à nous tous réunis ici, que plus de 23 millions de citoyens de la République de Chine gardent l'espoir que leur voix sera bientôt entendue, alors qu'ils aspirent à participer au très important système des Nations Unies, et qu'une réponse positive leur sera donnée de sorte qu'ils puissent apporter leur précieuse contribution à la gestion et à la bonne marche des affaires mondiales. Dans l'intervalle, nous continuons d'espérer que les problèmes existant entre les parties seront réglés pacifiquement.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alisher Vohidov, chef de la délégation de la République d'Ouzbékistan.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : D'emblée, je saisis cette occasion pour féliciter M. Jan Eliasson de son élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale et lui souhaiter tous mes vœux de succès à la direction de la présente session. Je voudrais également remercier son prédécesseur, M. Jean Ping, de sa direction compétente en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Il est manifeste que le processus de réorganisation long de plusieurs années de l'ensemble du système des relations internationales, en particulier la réforme de l'ONU en tant que composante de ce système, a été indûment retardé. Le sommet de 2005 est une étape importante dans la recherche de solutions mutuellement acceptables et dans l'adoption d'objectifs dont la réalisation nous permettra d'assurer le développement et la sécurité.

Certaines des décisions prises au Sommet étaient à moyen terme et d'autres à long terme. Mais, à notre sens, notre tâche principale est d'assurer leur pleine application et de ne pas laisser l'immobilisme y faire obstacle.

Renforcer la capacité de l'ONU à réaliser ses objectifs dans les trois domaines de développement, de sécurité et des droits de l'homme exige que l'ensemble du système des Nations Unies s'adapte de manière appropriée et active. À cet égard, nous estimons qu'il importe de faire les observations suivantes. Premièrement, aussi essentiel qu'il soit de réformer et

de moderniser l'ONU, il n'y a actuellement pas de possibilité de remplacer cette Organisation.

Deuxièmement, on ne peut retarder davantage la réforme des principaux organes de l'Organisation car tout retard dans ce domaine aurait des retombées négatives sur le rôle de l'Organisation et nous risquerions, par notre passivité, de voir le rôle de coordination de cette Organisation passer graduellement à d'autres structures internationales qui ne disposent pas d'une représentativité aussi importante que l'ONU.

Troisièmement, la réforme des trois principaux organes des Nations Unies – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – doit se faire de façon à établir un meilleur équilibre entre leurs activités. Nous considérons, à cet égard, qu'il y va de notre intérêt à tous de nous assurer que la réforme du Conseil de sécurité ne tarde pas trop et qu'elle se produise au cours de la partie principale de cette soixantième session, avant la fin de l'année.

Quatrièmement, dans les domaines du développement, de la sécurité et des droits de l'homme, nous devons veiller à appliquer en priorité des stratégies régionales. Le principe d'une perspective allant de la dimension régionale à la dimension mondiale a déjà fait ses preuves à plusieurs reprises.

À l'heure actuelle, l'Ouzbékistan s'emploie à mettre en œuvre ses objectifs nationaux en matière de développement économique, en procédant à des réformes économiques et en adoptant des mesures visant à renforcer la coopération économique régionale. Toutefois, tout effort national doit être étayé par des mesures complémentaires au niveau des structures économiques internationales. Il nous semble important que l'on mette en place les conditions propices à l'égalité des droits de tous les acteurs sur le plan économique international. Il faut également que les donateurs internationaux contribuent pleinement à la coopération régionale et que les pays en développement intéressés, à leur tour, fassent de cette coopération une partie intégrante de leur stratégie nationale.

Il nous semble important que les commissions régionales concernées des Nations Unies, dont la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, contribuent encore davantage au développement économique de la région d'Asie

centrale, afin d'y faire participer le plus grand nombre de pays de la région et de les intégrer aux relations économiques internationales ainsi qu'aux réseaux d'investissement et de coopération. Nous estimons que la communauté internationale, dont le système des Nations Unies, doit accorder une attention plus grande à la création d'un marché commun en Asie centrale, qui permettrait une utilisation plus rationnelle et plus efficace du potentiel de la région et de sa richesse en ressources.

L'Ouzbékistan appuie tous les efforts déployés en faveur de la viabilité écologique. L'ensemble des États Membres doivent unir leurs efforts pour régler les problèmes liés à la pollution, à l'insuffisance des réserves d'eau et d'eau potable, à la dégradation de l'environnement urbain et des zones industrielles. Nous devons nous atteler sans plus tarder aux problèmes de désertification, de diversité biologique et de changements climatiques, qui doivent être des questions prioritaires de l'ordre du jour international en matière d'environnement.

Les attentats terroristes commis dans diverses régions du monde, notamment en Asie centrale, nous ont rappelé une fois de plus la nécessité de procéder à une analyse critique de l'action menée par la communauté internationale, notamment dans le contexte des Nations Unies, pour combattre ce fléau du XXI^e siècle qu'est le terrorisme, qui touche États pauvres comme États riches. On ne peut accepter de retarder encore l'adoption de mesures contre les foyers internationaux de terrorisme et d'extrémisme qui, sous couvert de défendre des valeurs humaines universelles, font l'apologie du fanatisme.

À cet égard, nous saluons l'adoption par le Conseil de sécurité de la dernière résolution en date sur le terrorisme, la résolution 1624 (2005) du 14 septembre 2005, relative à la répression de l'incitation à commettre des attentats terroristes. Parallèlement, nous considérons qu'il est absolument capital de ne pas appliquer deux poids deux mesures dans la mise en œuvre de cet instrument. Cela vaut également pour l'élaboration de la convention générale contre le terrorisme international.

Le terrorisme international trouve un puissant allié dans le trafic de stupéfiants et malheureusement, on n'a constaté aucun progrès réel dans la lutte pour réduire la production de stupéfiants en Afghanistan. Sur ce plan, nous considérons qu'il est temps de passer

véritablement à l'action et nous comptons sur la communauté internationale pour appuyer vigoureusement l'initiative de l'Ouzbékistan visant à créer en Asie centrale un centre régional d'information et de coordination permettant de mieux lutter contre la criminalité transnationale liée au trafic de stupéfiants.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Les droits de l'homme sont à mettre sur le même plan que les questions pressantes de développement et de sécurité et l'on ne peut prétendre refondre les relations internationales et réformer l'ONU sans tenir compte de cette dimension des droits de l'homme. Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), le Secrétaire général, M. Kofi Annan, fait observer que les traités internationaux dont nous sommes dotés au cours de ces 60 dernières années forment une base normative impressionnante pour ce qui est de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus à l'échelle internationale. Il ne fait pas de doute que la protection et le respect des droits de l'homme doivent constituer l'un des piliers centraux de cette Organisation.

L'Ouzbékistan est partie à tous les principaux instruments internationaux en vigueur dans ce domaine et s'emploie en permanence à renforcer sa démocratie et à développer sa société civile. L'abolition de la peine de mort en Ouzbékistan, sur proposition récente du Président Islam Karimov, constitue d'ailleurs un pas important dans cette direction.

Nous sommes convaincus que la réforme des mécanismes des Nations Unies en matière de protection des droits de l'homme doit se faire de façon progressive, systématique, compte tenu des préoccupations de toutes les parties intéressées. En plus des droits politiques, nous devons renforcer les autres droits de l'homme, parmi lesquels les droits socioéconomiques et les droits écologiques. Nous tenons à insister une fois de plus sur le caractère inacceptable de toute politisation de cette question ou de toute sélectivité au niveau des situations que l'on décide d'examiner, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'organes ou de mécanismes des Nations Unies, quels qu'ils soient.

L'instauration d'une paix stable et durable en Afghanistan revêt une importance stratégique pour l'Ouzbékistan. Nous nous félicitons, à cet égard, de la tenue, le 18 septembre, des premières élections législatives de ce pays depuis bien longtemps, qui sont

un pas de plus sur la voie du rétablissement de l'appareil d'État en Afghanistan. L'Ouzbékistan souhaite une stabilisation rapide de la situation en Afghanistan, que nous considérons comme un sujet à part entière de l'Asie centrale et dont nous souhaitons qu'il puisse participer à nos différents processus d'intégration régionale. L'Ouzbékistan fournit d'ailleurs une aide à la population afghane, notamment dans le cadre de diverses structures des Nations Unies ainsi que par l'entremise d'organisations internationales s'occupant du relèvement de ce pays.

Cinq ans après la décision historique prise par les États Membres, lors du Sommet du Millénaire, d'engager une réforme et une modernisation des mécanismes des Nations Unies, nous avons aujourd'hui une occasion unique de prendre des décisions encore plus ambitieuses qui permettront d'adapter l'Organisation aux réalités nouvelles du monde actuel et de réaliser ses objectifs : assurer le bien-être et la prospérité de tous nos peuples. Tout retard accusé dans ce processus pourrait gravement paralyser le système des relations internationales et empêcher la société internationale de prendre en temps voulu les mesures qui s'imposent pour que les menaces et les défis actuels ne deviennent pas incurables.

Pour terminer, je voudrais réitérer la volonté de l'Ouzbékistan de coopérer activement avec les autres États Membres afin de créer une Organisation des Nations Unies plus efficace et plus juste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Vsevolod Grigore, Représentant permanent de la République de Moldova.

M. Grigore (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est convaincue que grâce à vos connaissances et à votre vaste expérience professionnelle, vous dirigerez les travaux de l'Assemblée avec fermeté et compétence.

Permettez-moi également de rendre un hommage bien mérité à votre prédécesseur, M. Jean Ping, dont les efforts inlassables ont guidé les États Membres tout au long des difficiles négociations qui ont abouti à l'adoption du document final de la Réunion plénière de haut niveau.

Il y a quelques jours, s'adressant de cette tribune, le Président Vladimir Voronin de la République de Moldova a réaffirmé l'appui indéfectible de mon pays à l'Organisation des Nations Unies et son engagement à travailler avec les autres États Membres en vue de renouveler et de renforcer le système des Nations Unies. Nous devons pouvoir compter sur une organisation efficace, riche en diversité et unie dans sa détermination à régler et traiter les problèmes et les menaces auxquels le monde contemporain se heurte.

Les textes issus du Sommet mondial de 2005 fournissent une évaluation correcte des menaces et des défis auxquels nous sommes confrontés dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme, et insistent, à juste titre, sur leur nature interdépendante. Les dirigeants du monde se sont mis d'accord sur un certain nombre d'actions et de mesures concrètes à mettre en œuvre dans tous ces domaines. Ces mesures pourraient ne pas répondre aux attentes de tout un chacun, mais elles reflètent un degré de consensus qui est à la fois difficile et stimulant.

Comme le sommet mondial avait notamment pour objectif de faire le point sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, il est réconfortant de voir que les pays donateurs et en développement s'engagent fermement et sans réserve à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Les mesures définies dans les domaines du financement du développement, de l'annulation de la dette, de la promotion du commerce, de l'investissement et d'autres domaines spécifiques du développement doivent être pleinement appliquées. Les pays en développement et développés doivent instaurer le partenariat mondial pour le développement qu'ils se sont engagés à créer sur la base de la confiance et du respect mutuels, tandis que l'efficacité et la qualité de l'aide pourront être garanties grâce à un juste équilibre entre financement approprié, bonne gouvernance et politiques saines.

Sur le plan de la paix et de la sécurité, la République de Moldova se félicite de la condamnation sans équivoque du terrorisme et appuie l'appel lancé en vue de parvenir, durant la session actuelle de l'Assemblée générale, à un accord sur une convention générale sur le terrorisme international contenant une définition juridique du terrorisme. Durant le sommet de 2005, la République de Moldova a signé la Convention internationale pour la répression des actes de

terrorisme nucléaire, ce qui prouve une fois de plus son attachement aux efforts multilatéraux visant à renforcer le cadre juridique des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme.

Mon pays se félicite de la décision de créer une Commission de consolidation de la paix, qu'elle estime être l'un des principaux accomplissements de ce sommet. Tel qu'envisagé, cet organe a le potentiel d'apporter la cohérence si nécessaire à nos stratégies concernant la consolidation de la paix et le relèvement après les conflits, à condition que nous parvenions à le rendre opérationnel avant la fin de cette année.

Malheureusement, le document final accorde bien moins d'attention à la prévention et au règlement des conflits, surtout lorsqu'il s'agit de conflits internes. En vertu des dispositions prévues au Chapitre VIII de la Charte, de nombreuses organisations régionales ont été chargées de s'occuper de certains des conflits qui relèvent essentiellement des compétences du Conseil de sécurité. Mais, comme l'a signalé à juste titre le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565), les efforts des organisations régionales n'exonèrent pas l'ONU de sa responsabilité principale pour ce qui est de la paix et de la sécurité. L'ONU doit s'adresser à ces organisations régionales de façon plus systématique et des mesures doivent être prises pour accroître leur sens des responsabilités, notamment dans le cas des conflits prolongés ou gelés, où la situation ne s'améliore ni ne s'aggrave avec les années.

Nous voudrions également rappeler les propositions du Groupe de personnalités de haut niveau visant à renforcer les capacités de l'ONU et son rôle de médiateur dans les conflits, qui ont été négligées lors des discussions. L'une d'entre elles consistait à doter le Département des affaires politiques de ressources supplémentaires et de le restructurer de façon à pouvoir offrir davantage de services d'appui spécialisés conséquents dans le domaine de la médiation. Aucun conflit dans le monde ne doit échapper à l'ONU, qu'il soit inscrit ou non à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

À l'instar de nombreux États Membres, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu d'accord sur le chapitre de la non-prolifération et du désarmement dans le document final du sommet. Mais cela ne doit pas nous décourager de tenter de recueillir un consensus autour

du régime mondial de non-prolifération nucléaire et de l'objectif du désarmement nucléaire.

Nous nous félicitons de ce que le document final appuie la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Mais s'ils veulent vraiment changer la situation, les États Membres doivent négocier des accords juridiquement contraignants sur le marquage et le traçage des armes légères, ainsi que sur leur commerce et leur transfert.

La République de Moldova approuve pleinement l'engagement pris de créer un Conseil des droits de l'homme. Nous espérons que les négociations sur le mandat, la taille, la composition et les procédures de ce conseil commenceront très rapidement et seront couronnées de succès. Nous nourrissons de grands espoirs quant à la capacité de cet organe à protéger et même faire respecter les droits de l'homme fondamentaux, notamment dans les cas de crimes contre l'humanité et de violations des droits de l'homme dans des zones de conflit, qui échappent au contrôle des États souverains. Mon pays appuie également la décision de renforcer le Haut Commissariat aux droits de l'homme et ses bureaux extérieurs.

Ayant accordé aux concepts de démocratie et de primauté du droit une place de choix en son sein depuis qu'elle a acquis l'indépendance, la République de Moldova se félicite de la réaffirmation, dans le document final, de la valeur universelle de la démocratie, et de la création d'un nouveau Fonds pour la démocratie.

Le succès de la réforme de l'ONU dépend de la capacité des États Membres à appliquer des mesures propres à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale et à renforcer l'efficacité du Conseil économique et social et du Secrétariat. Bien que la question de l'élargissement du Conseil de sécurité se soit révélée très controversée, beaucoup d'efforts ont été déployés pour proposer diverses options. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'un Conseil élargi doit être représentatif, efficace et transparent. Nous devons continuer à rechercher un consensus sur la base de ces principes.

Le triangle développement, paix et liberté présente un intérêt direct pour la République de Moldova. Notre jeune démocratie est aux prises avec des difficultés de transition et connaît – depuis

maintenant plus de 13 ans – un conflit prolongé qui n'est toujours pas réglé et est inspiré et entretenu de l'extérieur. Les libertés fondamentales d'un nombre important de ses citoyens y sont violées par un régime séparatiste agressif.

Comme plusieurs représentants de mon pays l'ont souligné à l'Assemblée au fil des années, notre première priorité est de régler le conflit interne qui fait rage dans la région de Transnistrie en République de Moldova. Le séparatisme n'est pas seulement la principale menace qui pèse sur la paix et la sécurité de notre pays, c'est également le principal obstacle à la consolidation de l'indépendance et de la souveraineté de la République de Moldova, et un frein à son développement économique. La réintégration du pays, dans le respect du principe de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, est un préalable pour une République de Moldova stable et prospère capable de réaliser ses objectifs stratégiques internes et externes.

La République de Moldova œuvre en toute bonne foi et de façon constructive à cette fin depuis de nombreuses années, soucieuse de trouver une solution pacifique, juste et durable au conflit politique et d'encourager un dialogue avec les dirigeants autoproclamés transnistriens, avec l'aide des pays médiateurs et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Malheureusement, tous les efforts ont été vains et n'ont servi qu'à prouver l'inefficacité de l'ancien modèle. Avec le soutien et les encouragements d'acteurs extérieurs, les dirigeants séparatistes ont utilisé les négociations pour revendiquer une légitimité en se prétendant représentants de la volonté des habitants de la région de Transnistrie en République de Moldova et ont promu l'idée d'un pseudo-État, dénué d'un juste fondement ethnique, religieux ou autre. Entre-temps, la région est devenue un centre d'activités économiques et de trafics criminels illicites et de production et de prolifération d'armements, ainsi qu'une menace pour la stabilité et la sécurité de cette région du continent européen. La population multiethnique de la région vit sous les pressions constantes de la propagande du régime séparatiste et sous la surveillance de ses structures de sécurité. Les peuples de la région sont constamment intimidés et harcelés.

Cette situation ne saurait durer indéfiniment. La société moldave prend de plus en plus conscience de l'urgence qu'il y a à agir, ce qui explique le consensus sans précédent et la détermination de tous les partis

politiques à trouver le moyen de régler ce conflit. Cette dynamique politique prend de l'ampleur, l'Ukraine ayant proposé un nouveau plan de règlement. Le Parlement de la République de Moldova a adopté en conséquence plusieurs lois en relation avec ce plan, notamment une loi sur les dispositions réglementaires fondamentales du statut juridique spécial de l'accord sur la rive gauche du fleuve Nistru/Dniestr, en date du 22 juillet 2005.

La République de Moldova demande depuis un certain temps des mesures concrètes visant à créer des conditions propices à un règlement durable du conflit, notamment les mesures suivantes.

Premièrement, notre gouvernement demande le retrait total, inconditionnel et transparent des troupes et munitions étrangères présentes sur le territoire moldave, conformément aux décisions pertinentes adoptées par l'OSCE à son sommet d'Istanbul. Cette présence militaire étrangère soutient la pression extérieure et sert de bouclier politique aux autorités séparatistes.

Deuxièmement, notre gouvernement demande la mise en place d'un système de contrôle transparent et efficace de la partie de sa frontière avec l'Ukraine, qui longe la Transnistrie. Nous accueillons très favorablement la décision de l'Union européenne de contribuer au contrôle de cette partie de la frontière, qui devrait aider à réduire les activités commerciales illégales et autres trafics. À ce sujet, nous sommes en faveur de la signature immédiate du protocole d'accord relatif à la mission d'assistance de la Commission européenne sur le contrôle de la frontière entre l'Ukraine et la Moldova, et nous nous réjouissons que les autorités ukrainiennes soient prêtes à coopérer.

Troisièmement, notre gouvernement demande que la région de la Transnistrie, en République de Moldova, soit démocratisée et démilitarisée, grâce à l'instauration d'une société civile, de partis politiques et d'une presse libre, ainsi que par le respect des droits de l'homme et des libertés, le désarmement et le démantèlement des unités militaires, des milices et des structures de sécurité illégales. Ce n'est qu'en instaurant une société dynamique et libre de toute entrave politique, et ce sous l'étroite surveillance de la communauté internationale, que l'on pourra envisager d'organiser des élections libres et démocratiques en Transnistrie afin que la population de la région ait des

représentants dignes de ce nom et conscients de leurs responsabilités.

Depuis quelque temps déjà, la République de Moldova appelle de tous ses vœux l'établissement d'un nouveau cadre de négociations, associant l'Union européenne et les États-Unis. De nouvelles contributions, idées et mesures concrètes sont nécessaires pour faire avancer le processus. Cela s'applique aussi au dispositif de maintien de la paix actuellement en place, qui, loin de satisfaire aux exigences de neutralité, devrait être remplacé par une mission internationale d'observateurs militaires et civils relevant de l'OSCE.

Le rétablissement du pays imprimerait un nouvel élan à nos efforts en faveur d'un développement économique durable. Les bons résultats économiques du pays – dont témoigne la progression stable et soutenue de la croissance économique depuis quatre ans –, la qualité de notre document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique et la volonté sans faille de notre gouvernement de le mettre en œuvre, tout cela montre que la République de Moldova est en bonne voie d'améliorer le bien-être de ses citoyens et les indicateurs socioéconomiques nationaux, notamment en atteignant les objectifs du Millénaire pour le développement.

La République de Moldova s'est irrévérablement engagée sur la voie de l'intégration européenne, objectif stratégique de sa politique étrangère. Nous sommes conscients de l'étendue des changements, des réformes et des améliorations à apporter sur le plan intérieur pour remplir les rigoureux critères européens en matière de développement économique, de bonne gouvernance, de démocratie, de liberté politique et de droits de l'homme. Notre optimisme quant à la réalisation des aspirations de la Moldova tient à la ferme volonté de la société tout entière de mobiliser ses ressources pour atteindre cet objectif.

La bonne application du Plan d'action UE-Moldova nous permettra de faire progresser nos relations contractuelles avec l'Union européenne, tel que prévu dans le document en question. Elle sera également décisive pour lancer de nouvelles réformes intérieures et consolider l'embellie dans le pays. Le premier bilan de la mise en œuvre du Plan d'action UE-Moldova fait état de résultats encourageants et de progrès constants. Le Gouvernement est résolu à appliquer toutes les dispositions de ce document de

grande portée, ce qui, nous l'espérons, élargira les perspectives d'intégration européenne de notre pays.

Mon pays est prêt à œuvrer sans relâche pour rendre l'Organisation plus forte, plus efficace et plus apte à remplir les buts ambitieux que nos dirigeants ont arrêtés lors du Sommet mondial de 2005. Seule une action collective, engagée dans le cadre d'un partenariat mondial, nous permettra d'instaurer un monde meilleur et plus sûr pour les générations à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Crispin Gregoire, chef de la délégation du Commonwealth de Dominique.

M. Gregoire (Dominique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du Gouvernement du Commonwealth de Dominique, de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session. Ma délégation ne doute pas que votre expérience et vos talents de diplomate vous permettront de présider l'Assemblée avec toute l'efficacité et tout le dévouement requis pour que nous menions à bien les travaux de la soixantième session. À votre prédécesseur, M. Jean Ping, du Gabon, nous adressons nos sincères remerciements pour l'habileté avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquante-neuvième session et pour les efforts inlassables qu'il a déployés dans la supervision des préparatifs du document final. Enfin, nous saluons le grand dévouement du Secrétaire général pour notre institution.

Avant de commencer, je transmets nos vifs sentiments de sympathie au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique pour les pertes humaines et matérielles occasionnées par l'ouragan Katrina. Nous restons préoccupés par les ravages que l'ouragan Rita risque de provoquer à son tour dans les prochains jours.

Il y a une semaine, les dirigeants des pays du monde entier se sont rassemblés ici dans le cadre d'une historique réunion plénière de haut niveau, au cours de laquelle ils ont manifesté la volonté politique de venir à bout des nombreux problèmes auxquels le monde est confronté, et ont clairement tracé la voie à suivre pour instaurer la paix et la prospérité au profit de l'humanité tout entière. Ils ont également renouvelé leur engagement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et souligné le bien-fondé de l'ONU ainsi que son rôle indispensable dans la gestion

collective des nombreux problèmes rencontrés par la communauté internationale. Enfin, ils ont formulé des recommandations explicites au sujet de la réforme de l'Organisation.

Bien qu'il ne réponde pas à l'ensemble de nos attentes, le document final constitue un bon point de départ pour trouver des solutions multilatérales au large éventail de problèmes de portée mondiale qui ont trait au développement, à la paix, à la sécurité, aux droits de l'homme, à l'état de droit et à la revitalisation de l'ONU. Le Commonwealth de Dominique est attaché aux objectifs du Millénaire pour le développement et s'associe à la promesse de préserver l'humanité du fléau de la guerre, de la maladie, de la famine et de la pauvreté. Nous œuvrerons aux côtés de tous les États Membres pour qu'à l'avenir, la paix et la prospérité remplacent le désespoir des pauvres et des laissés-pour-compte. À présent nous incombe la tâche colossale de veiller à que ce document soit appliqué et à ce qu'il débouche sur des résultats concrets.

L'exécution de cette tâche, que nos distingués dirigeants nous ont confiée, suppose une volonté inébranlable de la part de tous les États Membres. Elle exige également qu'ils s'associent à la volonté collective, renonçant donc aux calculs égoïstes et à la défense des intérêts nationaux étiqués. Il faudrait pour le moins que l'histoire se souvienne de la soixantième session comme étant celle au cours de laquelle nous, les États Membres, avons renouvelé notre adhésion à l'idéal qui a inspiré les fondateurs clairvoyants : celui de bâtir un monde pacifique et prospère dans lequel tous les peuples vivront côte à côte dans l'harmonie, à l'abri du besoin et de la peur.

Petit État insulaire en développement, la Dominique se félicite de la place particulière que le document final accorde aux besoins et aux vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement. Nous sommes très réconfortés de voir que les États Membres de l'ONU ont su prendre la juste mesure des difficultés auxquelles sont confrontés tous les petits États insulaires en développement.

La Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement est un plan réaliste et applicable, qui met en relief les domaines d'intervention clefs pour rendre les petits États insulaires en développement plus à même de relever les divers défis du développement

durable. Nous apprécions l'appui de nos amis et partenaires du développement et les appelons à rester engagés en faveur mise en œuvre effective et appropriée de la Stratégie de Maurice.

La réalisation de progrès dans le domaine du développement nécessitera une forte volonté politique pour mettre en œuvre les engagements que nous avons pris et que nous avons réaffirmés ensemble dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau. Il s'agit essentiellement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la revitalisation du partenariat international pour le développement, et de la mobilisation y afférente des ressources financières, ainsi que du respect des engagements pris par nombre de pays développés de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement d'ici à 2015. La Dominique saisit cette occasion pour remercier les pays qui ont affirmé leur intention d'honorer leurs obligations en la matière.

Ma délégation est fermement convaincue que le consensus auquel nous sommes parvenus durant la Réunion plénière de haut niveau constitue une bonne base à partir de laquelle nous parviendrons à un consensus plus large sur la réalisation des priorités de développement des pays en développement. L'ONU doit veiller en premier lieu à ce que les questions du commerce, de l'allègement de la dette, des investissements et de la modernisation industrielle se voient accorder une priorité absolue si l'objectif mondial est d'améliorer le niveau de vie des populations des pays en développement.

Nous félicitons le Groupe des Huit d'avoir adopté l'engagement du Sommet de Gleneagles qui accorde un allègement de la dette bien nécessaire à 18 pays pauvres très endettés. Toutefois, une initiative similaire est désormais requise pour les petits États insulaires en développement et les pays en développement à revenu intermédiaire qui sont asphyxiés par les lourds fardeaux de la dette et l'érosion simultanée de leurs arrangements commerciaux préférentiels.

La coopération Sud-Sud s'est accrue au cours des deux dernières décennies, et grâce à ce mécanisme, de nombreuses voies ont été ouvertes à des relations commerciales renforcées et à une coopération dans le transfert des savoirs et des technologies. La Dominique se félicite de l'établissement du Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire et des généreuses promesses initiales faites par les

Gouvernement du Qatar, de l'Inde et de La Chine à ce Fonds. Tout aussi louable est l'initiative prise par le Venezuela dans les Caraïbes et appelée Petrocaribe, qui aidera les pays des Caraïbes à relever les défis posés par les prix élevés du pétrole.

Une aide non accompagnée d'échanges commerciaux ne saurait être une proposition viable pour les petits États insulaires en développement comme la Dominique. Nous sommes bien conscients du fait que seul le commerce peut être le moteur de la croissance et du développement. La Dominique et d'autres États des Caraïbes producteurs de bananes ont eu des difficultés à répondre aux positions des multinationales des États-Unis et des pays d'Amérique latine – qui leur sont alliés – lesquelles ont remis en cause l'accès préférentiel de nos bananes à l'Union européenne. Nous espérons que la raison l'emportera car nous comptons sur une solution équitable pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le commerce de la banane en Europe. Seul un résultat positif permettra d'éviter que, dans les Caraïbes, les planteurs de bananes et ceux dont le travail est lié à ce produit ne tombent dans une pauvreté permanente.

Permettez-moi de rappeler que des petits États insulaires en développement vulnérables comme la Dominique ont besoin de temps pour s'adapter à la transition à un régime commercial mondial entièrement libéralisé. La Dominique a fait des progrès admirables pour ce qui est de la réalisation des OMD, mais ces gains pourraient disparaître comme un voleur dans la nuit si nous perdons l'accès préférentiel au marché européen pour nos bananes en 2006. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour tenir compte de ces préoccupations dans le cycle de négociations de Doha pour le développement en vue d'établir un système commercial juste et équitable qui profite à toutes nos populations.

La fréquence de tempêtes dévastatrices en Asie, dans les Caraïbes et dans le Sud des États-Unis, et les longues périodes de sécheresse en Afrique exigent une réaction internationale mieux coordonnée et organisée. L'ONU doit considérablement renforcer sa capacité de répondre à temps aux catastrophes qui s'abattent sur les pays en développement les plus vulnérables. L'année dernière, un grand nombre de pays des Caraïbes ont été frappés par des ouragans, et la Grenade, pays des Caraïbes orientales, a eu le malheur de devoir essayer deux gros ouragans dans la même

année. La Grenade a encore besoin d'une aide supplémentaire de la communauté internationale, et nous demandons à tous les États Membres de la lui accorder.

La Dominique a, elle aussi, connu sa part de ravages dus à des ouragans. L'année dernière, nous avons été frappés par une série de séismes qui ont infligé de lourds dégâts à notre fragile infrastructure. Nous continuons d'être vigilants et avons mis en place une stratégie nationale de lutte contre les catastrophes afin d'atténuer les effets négatifs de ces catastrophes sur notre population. Une fois de plus, ma délégation réitère l'appel lancé l'année dernière dans cette même salle par le Premier Ministre Roosevelt Skerrit en vue de la création d'un fonds d'assurance mondial qui viendrait en aide aux pays ravagés par des catastrophes naturelles. Nous demandons à la communauté internationale de mettre pleinement en œuvre le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 adopté cette année à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

Les changements climatiques font des ravages dans les petits États insulaires en développement. Le moment est venu pour les États Membres de reconnaître que les changements climatiques et le réchauffement de la planète sont des réalités dues à l'activité humaine. Tous les États Membres doivent appliquer les dispositions du Protocole de Kyoto.

Ma délégation est préoccupée par l'instabilité qui continue d'affliger Haïti. Nous appuyons le rôle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, bien conscients cependant que sa taille et ses ressources limitées ne suffisent pas à remédier à la situation politique compliquée où se trouve ce pays. Les États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) se sont déjà engagés à fournir une assistance technique pour les élections, et savent bien qu'à elles seules, les élections ne vont pas apporter la stabilité à Haïti. La stabilité nécessitera le décaissement accéléré des ressources financières promises, une mise en œuvre plus rapide des activités sociales et économiques et des initiatives de consolidation de la paix.

Le terrorisme reste une grande menace pour la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et international. La Dominique condamne tous les actes de terrorisme, ainsi que ses méthodes et ses pratiques. Les attentats récents survenus à Londres et en Égypte

mettent en relief le danger que pose ce phénomène qui dépasse les frontières nationales et ne fait pas de différences entre les peuples, les cultures et les religions. La Dominique déploie des efforts importants pour s'acquitter des obligations inhérentes aux diverses conventions contre le terrorisme, et promet d'appuyer la conclusion de la convention générale sur le terrorisme international.

Ma délégation déplore le fait que le document final n'ait pas abordé la question de la non-prolifération et du désarmement pour ce qui est des armes de destruction massive. La relative stabilité du monde contemporain ne doit pas nous rendre exagérément optimistes et nous amener à faire des compromis sur la nécessité d'un désarmement total. Le fait que nous continuons à ne rien faire sur cette question n'a nullement amélioré la sécurité mondiale face à la menace que posent ces armes.

Les armes légères constituent un défi majeur pour le maintien de la paix et de la sécurité dans la région des Caraïbes. Le trafic des stupéfiants a entraîné une circulation accrue d'armes légères, ce qui a provoqué une augmentation marquée de la criminalité et des blessures mortelles. La Dominique se félicite donc de l'accord sur un instrument international qui permettrait aux États de procéder à l'identification et au traçage des armes légères illicites en temps voulu et avec efficacité. Il faudrait cependant un instrument juridique international contraignant qui réglementerait, contrôlerait et surveillerait le commerce illicite des armes légères, notamment leur transfert à destination d'acteurs non étatiques.

La Dominique est satisfaite que l'on ait reconnu l'importance des populations autochtones dans le document final. Dans le contexte de notre attachement à la Deuxième décennie internationale des populations autochtones du monde, ma délégation travaillera avec d'autres États Membres à la présentation d'un projet de déclaration sur les droits des populations autochtones à l'Assemblée générale.

L'avenir de l'ONU dépend de la pleine mise en œuvre d'un programme de réformes institutionnelles qui tienne compte de la revitalisation de l'Assemblée générale, de la réforme du Conseil de sécurité et d'une meilleure administration du Secrétariat. La revitalisation de l'Assemblée générale doit entraîner le renforcement de son rôle capital en tant que principal organe délibérant de l'ONU, chargé de l'établissement

de politiques, et du suivi de la mise en œuvre. Le Secrétariat doit faire face d'urgence au problème de l'érosion de la confiance du public en appliquant à temps les propositions d'amélioration des activités de gestion et de contrôle. La réforme du Conseil de sécurité doit se poursuivre en vue de renforcer sa responsabilité, sa transparence et son efficacité, et veiller pour le moins à ce que sa composition soit plus représentative et à ce que l'on porte remède au déséquilibre continu touchant la représentation de l'Afrique en tant que membre permanent.

Nous nous félicitons de l'initiative de créer un Fonds pour la démocratie. Nous appuyons la création d'un Conseil des droits de l'homme conformément à notre appui de la promotion des libertés et valeurs de l'homme fondamentales. Nous soutenons également la création d'une Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consultatif.

Je voudrais terminer en disant que nous avons un ordre du jour très chargé pour la prochaine décennie et de nombreux obstacles à surmonter. Nous souhaitons signaler que cet ordre du jour ne sera réalisé que grâce à une action multilatérale. Alors que nous nous tournons vers 2015, nous avons le devoir de faire en sorte que l'ONU serve réellement les peuples de ce village planétaire. Nous avons l'obligation de veiller à ce que nous, les peuples des Nations Unies, puissions réellement vivre dans une plus grande liberté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Martin Belinga-Eboutou, Président de la délégation de la République du Cameroun.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous adresser les chaleureuses félicitations du Cameroun pour votre élection à la présidence de la soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. En vous souhaitant plein succès dans l'exercice de vos hautes charges, je vous confirme, Monsieur le Président, l'entière coopération de ma délégation. Je rends un vibrant hommage à votre prédécesseur, le Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie de la République gabonaise, S. E. M. Jean Ping. Son grand talent doublé d'un art consommé de la négociation, ainsi que sa compétence, ont contribué de façon décisive au succès des travaux de la cinquante neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale. Au Secrétaire général, S. E.

M. Kofi Annan, je voudrais réitérer toute l'appréciation du Cameroun pour son action inlassable et sa détermination au service de l'Organisation et de ses idéaux.

Sur votre judicieuse suggestion, Monsieur le Président, notre débat a pour fil conducteur l'application et le suivi du texte issu de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale. C'est dire toute l'importance de ce débat, importance bien attestée par la forte participation enregistrée. Mon pays est heureux de joindre sa voix à celle des 184 pays qui l'ont précédé à cette tribune au cours de cet exercice.

Le Cameroun souscrit pleinement au document final adopté à l'issue de ce sommet historique. Certains l'auraient souhaité plus engagé. D'autres l'auraient vu plus volontariste. En tout cas, de l'avis du Cameroun, c'est un document équilibré, un document réaliste sur toutes les grandes préoccupations globales jugées actuellement prioritaires. De plus, c'est un document qui concrétise aussi un consensus nouveau sur le rôle et la place de l'Organisation des Nations Unies dans le système international d'aujourd'hui.

Les chefs d'État et de gouvernement ont inventorié les principaux défis de notre temps ainsi que les actions prioritaires que nous devons mener collectivement pour ensemble édifier un véritable partenariat mondial pour le développement, et pour assurer une paix et une sécurité collectives durables. Ils ont également tracé les lignes directrices à suivre au cours de la prochaine décennie pour mener à terme l'ensemble du processus de renouvellement de l'ONU et la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le moment est venu de passer de la parole aux actes. Tant il est vrai que c'est à l'aune de la concrétisation des engagements que se mesurent à la fois leur valeur, leur force et leur pertinence.

C'est incontestable, le monde a fait des progrès sensibles dans la réalisation de certains OMD. Il est aussi un fait indéniable, moins réjouissant celui-là : la situation en Afrique. L'Afrique est la seule région du monde qui, à 10 ans de l'échéance, accuse un retard fort préoccupant dans la mise en œuvre des OMD. Si l'Afrique ne bénéficie pas très vite de concours extérieurs substantiels, la plupart de ces objectifs n'y seront pas atteints d'ici à 2015. La plupart de ces objectifs risquent donc de demeurer encore longtemps des mirages.

Nous savons que dans nos pays, le taux de croissance économique actuel, de l'ordre de 3 % en moyenne, ne suffit pas à la création des conditions macroéconomiques idoines pour réaliser les OMD. Aujourd'hui, tout particulièrement en Afrique subsaharienne, sans création robuste d'emplois, sans création de revenus, sans afflux massif de capitaux privés et de l'aide publique au développement, sans une solution efficace, globale et durable à la question lancinante de la dette et sans une participation équitable au commerce mondial, nos efforts seront voués à l'échec.

Pour leur part, les gouvernements des pays africains, sur qui reposent la responsabilité première de leur développement, mettent en place des stratégies nationales de réduction de la pauvreté qui cadrent avec la nécessité de réaliser les OMD. Pour ce qui est précisément du Cameroun, le Gouvernement s'y emploie avec détermination. La mise en œuvre de son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté est du reste soutenue par la communauté des bailleurs de fonds.

Mon pays a amorcé la révision de cette stratégie pour l'adosser pleinement et définitivement sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Il poursuit, par ailleurs, avec la même détermination la mise en œuvre de son programme national de gouvernance. Dans cette perspective, les autorités camerounaises ont intensifié la lutte contre la corruption et sont engagées dans une gestion plus transparente et plus efficace des finances publiques.

Mon pays aurait souhaité que des engagements encore plus ambitieux, plus courageux, assortis d'un calendrier précis, fussent pris en faveur du développement de l'Afrique. Néanmoins, si les engagements souscrits par les dirigeants mondiaux dans le document final étaient tenus rapidement, l'Afrique ferait sans doute des progrès importants dans la réalisation de la plupart des OMD. Elle pourrait même, grâce à une mobilisation adéquate de ressources nationales et extérieures et grâce à une réelle volonté politique d'agir, avoir toutes les chances de les atteindre tous aux dates convenues.

Lors d'une crise récente, l'Organisation des Nations Unies a failli être ébranlée dans ses fondements mêmes. Au cours de ces événements, nos conceptions parfois divergentes de notre système de paix et de sécurité collectives sont apparues au grand

jour. Il est heureux que face à la nécessité d'enrayer toutes les menaces globales qui pèsent aujourd'hui sur notre sécurité collective, le Sommet ait atteint un consensus salubre sur l'essentiel des actions et des efforts concertés que nous devons mener, tant dans le domaine du règlement pacifique des différends et de la lutte contre le terrorisme que du maintien et de la consolidation de la paix.

Cependant, le processus de renouvellement de l'Organisation restera inachevé tant que nous n'aurons pas pu nous entendre sur l'élargissement du Conseil de sécurité. Faut-il le rappeler, et comme l'a déclaré le 14 septembre dernier le chef de l'État du Cameroun, S. E. M. Paul Biya, le Cameroun demeure fidèle à la position africaine sur la réforme du Conseil de sécurité. Cette réforme est nécessaire; cette réforme est urgente. Cependant, elle doit rassembler plutôt que diviser les États Membres. Telle est l'intime conviction du Cameroun. Et c'est fort de cela que mon pays continuera, le temps qu'il faudra, de travailler avec les autres États pour surmonter nos divergences et forger un consensus solide afin de voir aboutir cette importante réforme.

Le recours au moyen juridictionnel pour régler pacifiquement les différends a nécessairement pour corollaire l'obligation d'appliquer pleinement, de bon gré et de bonne foi, la décision de la Cour internationale de Justice. C'est notre compréhension en tout cas du rappel dans le document final de « l'obligation faite aux États de régler leurs différends par des moyens pacifiques conformément au Chapitre VI de la Charte, y compris, le cas échéant, en les portant devant la Cour internationale de Justice » (*résolution 60/1, par. 73*).

Organiser par une négociation positive, les modalités de mise en œuvre d'une décision d'un organe juridictionnel procède avant tout d'une sage option pacifique, mieux, cela témoigne d'un profond attachement aux valeurs et principes inscrits dans la Charte de notre Organisation. En tout cas, cela ne saurait être interprété d'aucune façon comme la possibilité ouverte au renoncement, même partiel, aux éléments fondamentaux de cette décision, bien au contraire.

La déclaration finale admet le principe de la coordination des actions des principaux organes de l'Organisation conduite dans le cadre de leur mandat défini par la Charte dans le domaine de la prévention

des conflits armés et du règlement des différends. Dès lors, il paraît souhaitable au Cameroun de rechercher et d'examiner instamment le moyen précis par lequel les États Membres, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, pourraient être formellement informés de l'état d'exécution des arrêts de la Cour internationale de Justice, comme ces États le sont des activités annuelles de celle-ci.

Le Secrétaire général de l'ONU pourrait ainsi en informer régulièrement et en détail le Conseil de sécurité et en rendre compte aux États Membres dans son rapport à l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation.

Les bonnes pratiques en la matière prendraient racine et nous inspireraient tous et chacun. Nous serions par ailleurs en mesure de déceler très tôt, au travers des difficultés rencontrées, des sources potentielles de conflit et de formuler ainsi à temps des recommandations préventives appropriées.

Le Cameroun, qui souhaite une mise en place rapide de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme, s'en remet à votre sagesse afin que le processus de négociations qui y conduira soit ouvert, transparent et inclusif.

Au cours de la présente session qui coïncide avec le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devons nous saisir de la dynamique visionnaire insufflée par nos chefs d'État et de gouvernement, comme d'une nouvelle opportunité, peut-être l'une des meilleures occasions avec le Sommet du Millénaire, pour apporter une contribution décisive à l'amélioration de la condition humaine, pour nous acheminer vers ce monde tant rêvé où toutes les femmes, tous les hommes, tous les enfants vivraient libérés de la peur, de la faim et de la maladie.

Nous avons la responsabilité, ici et maintenant, de concrétiser toutes les promesses généreuses faites à cet égard par nos dirigeants à l'humanité il y a une semaine. Faisons-le sans excuses. Faisons-le sans échappatoires. Faisons-le sans délais.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général. Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq

minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne à présent la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

M. Irhiam (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je souhaiterais vous féliciter, Monsieur le Président, de la grande expérience et compétence avec lesquelles vous présidez nos délibérations et je vous souhaite plein succès. Je souhaiterais également souligner les relations excellentes qu'entretiennent la Jamahiriya arabe libyenne et la Suède, pays ami.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie a évoqué la situation des enfants libyens qui ont été délibérément et gravement contaminés par le virus du sida par des infirmières bulgares et un docteur palestinien. Il a également fait référence à la protection des droits de l'homme.

Il est vrai que la description de la situation de plusieurs centaines d'enfants libyens, dont certains sont morts et d'autres gravement malades ne reflète pas pleinement les souffrances que ces derniers endurent, ni celles de leurs proches. Ils voient la mort au quotidien. Plus qu'une tragédie, c'est une catastrophe dans tous les sens du terme, une catastrophe sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Par conséquent, si nous voulons réellement protéger les droits fondamentaux, il faut avant tout protéger les droits des enfants libyens ainsi que ceux de leurs familles, pas ceux des infirmières bulgares et du médecin palestinien. Ce désastre a non seulement touché les habitants de la ville Benghazi mais aussi l'ensemble du peuple libyen, ce peuple décent et généreux, qui a été profondément choqué par cette horrible tragédie.

Le Président bulgare et d'autres personnalités étrangères, notamment européennes, qui visitaient la Libye à l'époque ont pu se rendre compte de l'ampleur de la tragédie. Ils ont été informés des procédures légales et transparentes qui ont été établies pour juger les accusés. Les procès qui ont été équitables et transparents ont vu la participation de représentants bulgares et de plusieurs représentants des missions diplomatiques en Libye. Le procès a duré plusieurs mois et a débouché sur des inculpations justes. Nous attendons que la Haute Cour se prononce, après avoir été saisie d'un pourvoi en cassation.

Je voudrais rappeler que les conférences internationales organisées à l'intérieur et hors du cadre de l'ONU ont toujours réaffirmé la suprématie du droit et qu'il ne peut y avoir de bonne gouvernance sans respect du droit.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Il y a deux jours, l'Assemblée générale a entendu M. Sam Kutesa, Ministre des affaires étrangères de la République d'Ouganda, exposer longuement la vision de son pays sur la situation dans la région des Grands Lacs et la République démocratique du Congo. Ma délégation regrette vivement que le sieur Kutesa se soit permis de vociférer des propos qui sont pour nous vexatoires, désobligeants et totalement inacceptables.

Le représentant d'un État qui a produit et qui continue de produire les dictateurs les plus ubuesques que notre région ait jamais connus n'a pas de leçon à donner à qui que ce soit. En remettant en cause le sacro-saint principe de l'intangibilité des frontières issues de la décolonisation, le sieur Kutesa ne fait que dévoiler ce que nous savons déjà, à savoir les visées irrédentistes de son pays sur la République démocratique du Congo en vue de réaliser, pour de pures raisons mercantilistes, « l'Anschluss » des provinces orientales de mon pays. L'objectif des autorités ougandaises, comme nous n'avons eu de cesse de le dénoncer ici même à l'ONU est le démembrement de l'Afrique à des fins de domination économique et de contrôle de sources importantes de matières premières dans les espaces du Congo qui contiennent d'importantes réserves de matières premières et de minerais stratégiques.

Les auteurs ougandais du pillage des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo sont connus. Leurs noms occupent une place de choix dans tous les rapports des groupes d'experts des Nations Unies à cet effet.

L'intervention du sieur Kutesa dénote aussi le manque d'engagement et de sincérité de son pays pour la résolution pacifique de la crise dans la région des Grands lacs. L'Ouganda est visiblement à la recherche de nouveaux prétextes pour justifier son interférence nocive et négative en République démocratique du Congo. Au moment où, grâce à l'action concertée des pays de l'Afrique centrale, de la majorité des pays de la région des Grands Lacs, de l'Union africaine, de l'ONU et des partenaires bilatéraux intéressés, une issue heureuse à ce que d'aucuns ont appelé la

Première Guerre mondiale africaine est envisagée, la sortie du sieur Kutesa est des plus malheureuses.

Le savant Kutesa révolutionne le droit international avec l'introduction du concept d'immunité provisoire. Soit. Il n'en demeure pas moins que de notre point de vue, tous les ressortissants ougandais dont les mains sont souillées du sang de Congolais et qui poursuivent, à travers des groupes armés, une politique de terreur contre les populations civiles congolaises devront, que ce soit devant la Cour pénale internationale ou devant des tribunaux ad hoc, répondre un jour ou l'autre de leurs actes.

Ici également, les appendices congolais de l'Ouganda, qui sont justement ceux dont le sieur Kutesa souhaite l'intégration au sein des forces armées de la République démocratique du Congo ont, comme le colonel Kakolele Bwambale, pignon sur rue à Kampala. Ce sont des officiers rebelles qui avaient été nommés dans le cadre de l'intégration du commandement des forces armées, des officiers rebelles également nommés dans le cadre de l'intégration des groupes armés de l'Ituri, et également de vulgaires seigneurs de guerre qui se retrouvent en Ouganda pour y solliciter l'appui des autorités officielles et s'organiser pour revenir attaquer la République démocratique du Congo pour ainsi perturber le processus de transition en cours.

Tous ces appendices congolais et leurs commanditaires ougandais sont aussi responsables des massacres aveugles et à grande échelle d'hommes, de femmes et d'enfants, d'exécutions sommaires et extrajudiciaires, de viols systématiques, de graves violations des droits de l'homme du droit humanitaire international ainsi que de la propagation délibérée et criminelle du virus du VIH/sida, et j'en passe. Dieu merci, avec l'aide de la communauté internationale, ces appendices congolais et les brigands ougandais sont désormais des espèces en voie de disparition.

Le sieur Kutesa a osé mentionner la difficulté de désarmer les forces dites négatives. Je voudrais rappeler ici à notre auguste Assemblée qu'au plus fort de l'agression ougandaise, alors que ce pays occupait plus de la moitié du territoire congolais, ce pays a été incapable d'appréhender le moindre rebelle ougandais. Qui plus est, la soi-disant puissante armée ougandaise avait été lamentablement défaite à trois reprises, notamment dans la ville martyr de Kisangani.

Qu'il soit bien compris que toutes nos populations dans la région des Grands Lacs ont trop souffert de cette guerre inutile et insensée. Toutes nos populations aspirent à cette paix qui leur permettra de renouer les relations d'amitié et de confiance et de coexistence pacifique qu'elle jouissait auparavant. Je puis assurer l'Assemblée que la République démocratique du Congo est résolument engagée dans le processus de paix. Il y va de notre intérêt, il y va de l'intérêt de toute la région des Grands Lacs.

Pour terminer, mon pays estime que pour amener l'Ouganda à s'engager sincèrement dans la voie de la paix, il est important que la communauté internationale, représentée par tous les États Membres ici présents impose un embargo total sur les ventes d'armes à destination de ce pays, que la communauté internationale décrète une suspension ciblée de l'aide tant bilatérale que multilatérale destinée à l'Ouganda, afin de briser le lien entre cette aide et la poursuite de ce conflit ayant pour fond la continuation de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo, tout en prenant soin de ne pas pénaliser la population ougandaise.

La communauté internationale doit également adopter des mesures conservatoires, notamment le gel des biens et l'interdiction des déplacements des hauts dignitaires ougandais, plus précisément l'oligarchie au pouvoir dans ce pays. Enfin, la communauté internationale devrait inviter l'Ouganda au respect des divers engagements auxquels ce pays a librement consenti, que ce soit dans le cadre des mécanismes onusiens existants ou dans celui de ce que nous appelons désormais le Quatuor, sous la médiation du Gouvernement des États-Unis.

M. Mammadov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*): Je prends la parole pour répondre à l'affirmation inexacte faite par le représentant de l'Arménie en réponse à la déclaration prononcée par le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan le 18 septembre.

Contrairement à ce que prétend à tort le représentant de l'Arménie, le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan n'a pas fait référence aux territoires entourant la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh, mais aux territoires occupés de l'Azerbaïdjan. L'Azerbaïdjan n'a jamais eu recours à l'agression militaire. L'Arménie, ayant échoué dans sa

tentative de parvenir à son but politique, qui était d'obtenir que le Haut-Karabakh fasse sécession de l'Azerbaïdjan, a commencé à expulser les Azerbaïdjanais d'Arménie et a ensuite eu recours à l'agression militaire pour acquérir par la force le territoire de la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh et se livrer à un nettoyage ethnique dans les territoires azerbaïdjanais occupés. Le point culminant de ces actes barbares a été le massacre de Khojaly, dans lequel environ 700 civils innocents ont été sauvagement massacrés.

Comme le Conseil de sécurité, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a, dans une résolution adoptée en janvier de cette année et dont le texte figure en annexe du document A/59/689, établi spécifiquement la réalité de l'occupation arménienne des territoires de l'Azerbaïdjan. Cette résolution a confirmé à nouveau sans ambiguïté que le Haut-Karabakh est une partie intégrante de l'Azerbaïdjan; a appelé de façon décisive au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et de ses frontières internationalement reconnues; a souligné le caractère inadmissible de l'emploi de la force pour acquérir des territoires; et a demandé fermement un retrait immédiat, complet et inconditionnel de toutes les forces occupantes de toutes les régions occupées de l'Azerbaïdjan, ainsi que la création de conditions permettant le retour en toute sécurité des personnes déplacées à leurs lieux de résidence permanente.

La mission d'établissement des faits de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui a été envoyée dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan – et dont le rapport a aussi fait l'objet d'une description inexacte par le représentant de l'Arménie – a été rendue possible grâce à l'approche équilibrée et juste adoptée par l'Assemblée générale en réponse aux graves préoccupations exprimées par l'Azerbaïdjan. La mission d'établissement des faits a confirmé les faits du peuplement par l'Arménie des territoires occupés de l'Azerbaïdjan, dont la population locale a été entièrement expulsée. Dans leurs conclusions et recommandations, figurant dans l'annexe I au document A/59/747, les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE ont demandé que tout nouveau peuplement des territoires occupés de l'Azerbaïdjan soit découragé et ont insisté pour que soit évité tout changement dans la structure démographique de la région, qui compliquerait tous nouveaux efforts pour

parvenir à un règlement négocié du conflit à l'intérieur de la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan et autour de celle-ci.

Faisant preuve de bonne volonté, l'Azerbaïdjan a suggéré que la zone appelée le corridor de Lachin serve de route de paix pour les deux côtés dans les deux sens. Le rejet de la route de paix illustre à nouveau le caractère destructeur de la position arménienne. Toutefois, l'Azerbaïdjan espère encore que la partie arménienne ne passera pas à côté de cette chance de faire avancer le processus de négociation, avec l'aide des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, conformément aux principes clefs convenus dans le cadre du processus de Prague.

Le Président (*parle en anglais*): Le débat général de l'Assemblée générale est désormais terminé. Au nom de l'Assemblée, je tiens à remercier tous les orateurs de leurs interventions.

Le thème du débat était le suivi et l'application du document final issu du Sommet mondial de 2005. Au cours des sept derniers jours nous avons entendu de nombreuses interventions réfléchies et constructives sur ce sujet. Comme au cours du Sommet mondial, les orateurs ont, l'un après l'autre, insisté sur la nécessité d'accélérer et d'amplifier les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi que les Membres l'auront sans doute noté, des orateurs ont souligné à maintes reprises le fait que la lutte contre la pauvreté était un combat collectif que nous devons mener et gagner ensemble. Il ressort essentiellement de cette concertation que l'élan politique en faveur du développement – la vie et la dignité pour tous – qui a gagné en puissance cette année doit être maintenu et renforcé.

Sachant cela, nous devons explorer les moyens d'accélérer les progrès en matière de développement d'une façon qui complète les travaux d'autres éléments du système des Nations Unies et d'autres organes internationaux intervenant dans le domaine économique et social.

D'autres préoccupations largement partagées ont été exprimées dans ce débat. Beaucoup d'orateurs ont souligné la nécessité de progrès rapides dans la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme, et d'avancées dans la réforme de la gestion. Le terrorisme et la responsabilité de protéger les populations contre les génocides, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique

et les crimes contre l'humanité ont aussi été mis en exergue. De nombreux intervenants se sont déclarés déçus de ce que le document final du Sommet le texte ne contienne pas de texte sur le désarmement et la non-prolifération.

Toutefois, nous devons noter, pour nous en féliciter, que l'interdépendance entre le développement, la sécurité et le respect des droits de l'homme est largement reconnue, et que les peuples du monde – nos peuples – ont besoin d'une Organisation des Nations Unies réformée et rajeunie, qu'ils appellent de leurs vœux.

Il est compréhensible qu'il n'y ait pas eu de consensus quant à la manière dont doit avancer le débat sur tous les points de notre ordre du jour. Mais il a été communément admis que l'Assemblée générale devait maintenant avancer rapidement dans le suivi et l'application, afin de ne pas perdre l'énergie politique produite au cours des négociations sur le document final, le Sommet et le débat général.

Au cours des prochains jours, je vais réfléchir attentivement aux points de vue exprimés au cours du débat. Je vais aussi aménager mon emploi du temps la semaine prochaine pour pouvoir rencontrer les États Membres, individuellement ou en groupes, afin de recueillir davantage de leurs opinions concernant les priorités et les méthodes de travail. J'encourage tout État Membre ayant d'autres idées en matière de suivi et d'application à prendre contact avec moi ou avec mon Bureau le plus tôt possible la semaine prochaine.

Prenant en considération tous les points de vue exprimés, je compte écrire à tous les États Membres avant la fin de la semaine prochaine pour leur proposer un cadre de travail. Peu après cela, je prévois de convoquer une réunion ouverte pour faire participer tous les États Membres à la mise au point définitive du programme de travail proposé.

Une fois que ce processus de consultation aura été terminé, le travail de suivi devra débiter sans tarder. Comme je l'ai dit lorsque j'ai ouvert le débat le 17 septembre, le monde va nous surveiller de près. La mesure dans laquelle nous tous, ici présents dans cette Assemblée, saurons, dans les prochains jours et les prochaines semaines, susciter un sentiment d'urgence et d'intérêt collectif déterminera, à terme, si le sommet mondial s'inscrit dans l'histoire comme une occasion manquée pour l'ONU ou, ainsi que je l'espère, comme

le point de départ du plus vaste programme de réforme de l'histoire de l'Organisation.

Il nous faudra travailler de manière efficace, courtoise, disciplinée et dans un esprit de compromis au nom de l'intérêt supérieur. Je tiens à assurer les Membres que j'entends mener ce travail en toute transparence et équité en respectant le rôle central et fondamental que doit jouer l'Assemblée générale dans ces négociations. C'est au sein de l'Assemblée, et elle

seule, que les négociations auront lieu et que les décisions seront prises. Je compte travailler avec tous les États dans cet esprit alors que nous nous attelons, tous ensemble, à cette responsabilité historique.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec son examen du point 8 de l'ordre du jour? Il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 h 5.